



Arrêté n° 301/17

Nature de l'acte : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE MORNANT

Le Maire de la commune de Mornant,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et L.2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

**VU** le Code de la sécurité intérieure et son article L.731-3 relatif au plan communal de sauvegarde,

**VU** le Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux plans communaux de sauvegarde,

Considérant que la commune est exposé à de nombreux risques tels que :

- ❖ naturels (tempête, orage, tremblement de terre, canicule, grand froid...),
- ❖ industriels,
- ❖ transport dangereux.

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise,

### **ARRÊTE**

**Article 1** – le plan communal de sauvegarde de la commune de Mornant est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'événement sur la commune.

**Article 2** – le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de M. le Préfet de la Région Auvergne -Rhône-Alpes, Préfet du Rhône.

**Article 3** – le présent plan fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 4** – copie du présent arrêté ainsi que du plan communal de sauvegarde sera transmise à M. le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône.

**Article 5** – le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

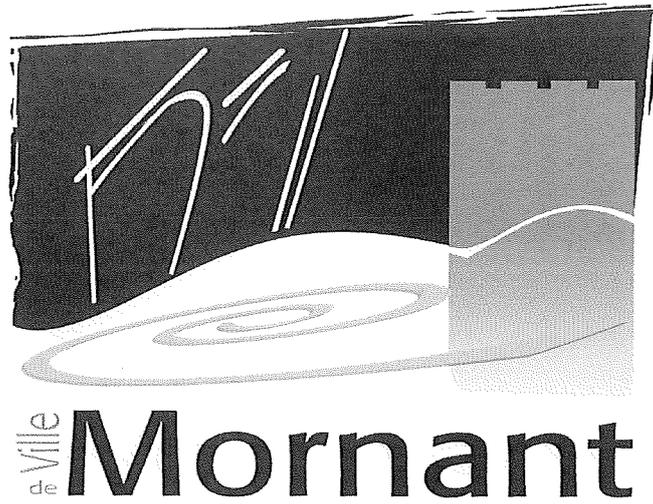
**Article 6** – le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Mornant, le 20 juillet 2017



Le Maire,

Renaud PFEFFER



# **PLAN COMMUNAL D'INTERVENTION ET DE SAUVEGARDE**

Date de mise à jour : juin 2017

# SOMMAIRE

<b>Glossaire.....</b>	<b>p.5</b>
<b>Contexte réglementaire.....</b>	<b>p.6</b>
Loi n°2004-811 – modernisation sécurité civile du 13 août 2004 – art 13	
Décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005 – plan communal de sauvegarde	
Loi n°2003-699 – préventions des risques technologiques et naturels et réparation des dommages	
Code général des collectivités territoriales	
<b>Plan communal de sauvegarde.....</b>	<b>p.8</b>
<b>Commune de Mornant.....</b>	<b>p.9</b>
Caractéristiques générales	
Présentation au regard des risques	
<b>1. Etat des lieux.....</b>	<b>p.12</b>
<b>A. Aléas</b>	
Aléas inondations	
Aléas sismiques	
Aléas liés aux transports de matières dangereuses	
Aléas liés aux mouvements de terrain	
Aléas nucléaires	
Aléas tempêtes/intempéries	
Aléas canicules	
Aléas chutes de neige	
Aléas grands froids	
Aléas épidémies/épizooties	
Menaces terroristes	
Aléas contamination de l'eau potable	
<b>B. Enjeux</b>	
Etablissements recevant du public ou établissements stratégiques	
Activités économiques	
Manifestations extérieures	

Nature, biodiversité & paysage

Patrimoine culturel

### **C. Croisement Aléas / Enjeux**

#### **2. Etat des lieux – Equipements, matériels, moyens humains.....p.42**

**Bâtiments publics disponibles pour l'hébergement**

**Matériels disponibles pour l'hébergement**

**Matériels disponibles pour l'évacuation**

#### **3. Organisation de la gestion de crise.....p.44**

**Le Maire, Directeur des opérations de secours**

**Organisation du dispositif communal de crise**

**Composition & rôles des cellules du dispositif communal de crise**

Directeur des opérations de secours

Poste de commandement communal

Cellule logistique

Cellule évaluation/sécurité

Cellule communication

Cellule accompagnement et soutien

**Lieu de rassemblement du dispositif communal de crise**

#### **4. Fiches actions.....p.54**

Fiche 1 – Inondations

Fiche 2 – Transport de matières dangereuses

Fiche 3 – Activation du PCS

Fiche 4 – Transmission de l'alerte

Fiche 5 – Evacuation

Fiche 6 – Hébergement d'urgence

Fiche 7 – Sécurisation des lieux

Fiche 8 – Relation « médias »

Fiche 9 – Coordination PCS/PPMS

Fiche 10 – Méthode : « manifestations extérieures »

Fiche 11 – Méthode : « personnes âgées / sensibles / malades »

**5. Dispositif de suivi du PCS.....p.66**

**Entretien & mise à jour du PCS**

**Annuaire – Mai 2017**

Personnel communal intervenant dans le dispositif de crise

Service de secours et d'intervention

Service de maintien de l'ordre et sécurité

Commerçants

Pharmacies

Denrées alimentaires

Matériel de construction et bricolage

Bâtiments communaux et ERP de Mornant

**6. Modèles.....p.71**

**Arrêté de réquisition**

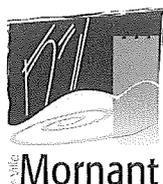
**Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale**

**Modèle de main courante**

**Document d'information communal sur les risques majeurs de Mornant**

# GLOSSAIRE

**PCS** : Plan Communal de Sauvegarde  
**PPMS** : Plan Particulier de Mise en sûreté  
**DOS** : Directeur des Opérations de Secours  
**COS** : Commandant des Opérations de Secours  
**RAC** : Responsable des Actions communales  
**PPRI** : Plan de Prévention des Risques Inondations  
**PPI** : Plan Particulier d'Intervention  
**ORSEC** : Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

#### **Loi n°2004-811 sur la modernisation sécurité civile du 13 août 2004, article 13 (article L.731-3 du Code de la sécurité intérieure)**

« Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au Maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions de l'article 14 ».

Cette loi s'impose à deux catégories de communes :

- ❖ communes avec un plan de prévention des risques naturels (PPR) approuvé
- ❖ communes comprises dans le périmètre d'un plan particulier d'intervention (PPI)

A Mornant, l'élaboration du PCS est la conséquence de la mise en place du PPRI pour les risques inondations sur le Garon.

#### **Décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (articles R731-1 ss du Code de la sécurité intérieure)**

L'article 1 reprend la **définition et le contenu d'un PCS** : « Le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations. »

L'article 2 reprend l'ensemble des **documents sur lesquels le PCS peut se baser**. Il s'agit notamment « des informations recueillies lors de l'élaboration du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département, les plans de prévention des risques naturels prévisibles ou les plans particuliers d'intervention approuvés par le préfet, concernant le territoire de la commune ».

L'article 3 reprend la **composition du PCS** : « a) le document d'information communal sur les risques majeurs [...] b) le diagnostic des risques et des vulnérabilités locales [...] c) l'organisation assurant la protection et le soutien de la population qui précise les dispositions internes prises par la commune afin d'être en mesure à tout moment d'alerter et d'informer la population et de recevoir une alerte émanant des autorités.

Ces dispositions comprennent notamment un annuaire opérationnel et un règlement d'emploi des différents moyens d'alerte susceptibles d'être mis en œuvre et les modalités de mise en œuvre de la réserve communale de sécurité civile quand cette dernière a été constituée en application des articles L 1424-8-1 à L 1424-8-8 du code général des collectivités territoriales ». Cet article reprend aussi les informations qui peuvent éventuellement compléter le PCS.

L'article 4 revient sur **la responsabilité du maire dans le PCS** « le plan communal de sauvegarde est élaboré à l'initiative du maire de la commune. Il informe le conseil municipal du début des travaux d'élaboration du plan [...]».

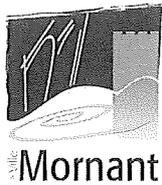
L'article 8 revient sur les **délais pour l'élaboration du PCS** « Les communes pour lesquelles le plan communal de sauvegarde est obligatoire doivent l'élaborer dans un délai de deux ans à compter de la date d'approbation par le préfet du département du plan particulier d'intervention ou du plan de prévention des risques naturels, ou à compter de la date de publication du présent décret lorsque ces plans existent à cette date ».

### **Loi n°2003-699 dite « loi Bachelot » relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages**

L'article 40 rappelle que les communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles, qui est dans le cas de Mornant le risques inondation, le Maire doit « informer la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié, sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la Commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par le Commune pour gérer le risque [...] ».

### **Code général des collectivités territoriales (CGCT)**

L'article L2212-4 indique l'obligation du Maire à agir afin de prévenir les dangers pouvant survenir sur sa Commune. Il est ajouté que la Commune et le Maire peuvent être tenus responsables des conséquences d'une catastrophe ayant eu lieu sur le territoire communal, s'il y a preuve de négligence de leur part (mauvaise gestion de l'urbanisme, manque d'information à la population).



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

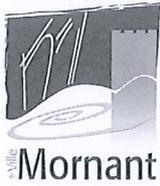
#### **Un outil pour la préparation collective**

Le PCS permet à la commune de se préparer collectivement à l'arrivée d'un événement. Le PCS contient en effet des réflexes généraux à adopter en cas de crise.

Pour les aléas prévus dans le DICRIM (ainsi que pour le risque terroriste), des fiches par aléas prennent en compte les spécificités. L'objectif est ainsi de donner une liste d'actions que la commune peut mettre en œuvre pour chaque événement. La mise en application du PCS demande que la commune s'exerce avant la crise pour connaître le contenu du PCS. Il s'agit donc de préparer la commune aux actions qu'elle devra prendre en cas de crise.

#### **Vers la résilience de Mornant**

La préparation à la crise ainsi que sa gestion font partie de la construction de la résilience de la commune. A travers la communication interne mais surtout avec la population, les risques et les comportements à adopter en cas de crise sont connus du plus grand nombre. Cela permet de gagner du temps et de réduire les impacts d'un événement. De plus, un événement qui se produirait à Mornant servira à préparer l'ensemble des habitants à une situation de crise. C'est la culture du risque qui est ainsi développée. Cette culture fait pleinement partie de la capacité d'une commune à être résiliente vis-à-vis d'une crise.



# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

## LA COMMUNE DE MORNANT

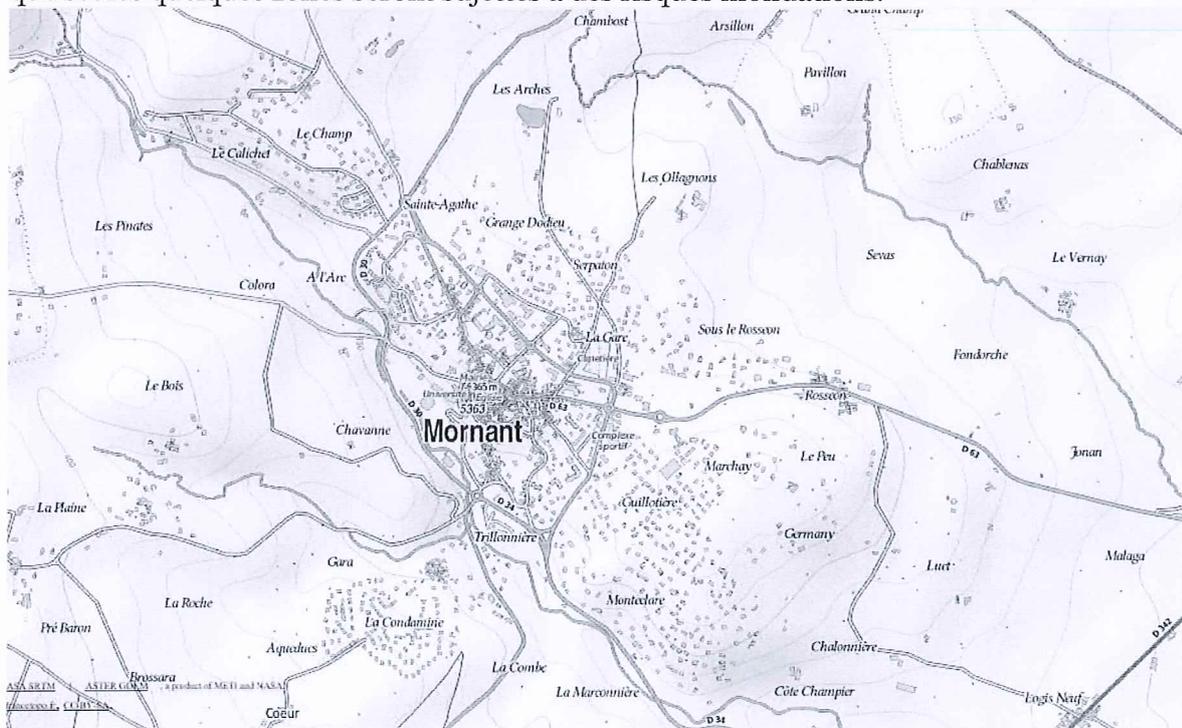
### Caractéristiques générales de Mornant

La commune de Mornant se situe dans le département du Rhône de la région Auvergne-Rhône-Alpes, à moins d'une dizaine de kilomètres de Givors. Elle s'étend sur un territoire d'une superficie d'environ 16 km<sup>2</sup>. Un recensement datant de 2013 estime la population de la ville à environ 5 500 habitants. Mornant est aussi le chef-lieu du canton de Mornant et le lieu où siège la communauté de commune du Pays mornantais.

### Présentation de Mornant au regard des risques

La commune de Mornant est entourée par trois cours d'eau : le Mornantet à l'ouest, le Jonan à l'est et le Fondagny au sud. Toujours dans le domaine de l'eau, un lac est présent, à cheval sur trois communes : le lac de la Madonne. Il s'agit d'une retenue d'eau de 350 000 m<sup>3</sup> pour l'irrigation et les loisirs. Un étang de pêche est aussi présent, l'étang de la tuilerie qui s'étend sur 1 hectare.

Mornant est aussi caractérisée par un relief plutôt accidenté. Située sur une colline, la progression vers le cœur du village s'effectue en montée depuis le Mornantet. Ceci implique que seules quelques zones seront sujettes à des risques inondations.



Du point de vue des risques inondations, cette topographie est donc un atout pour la commune.

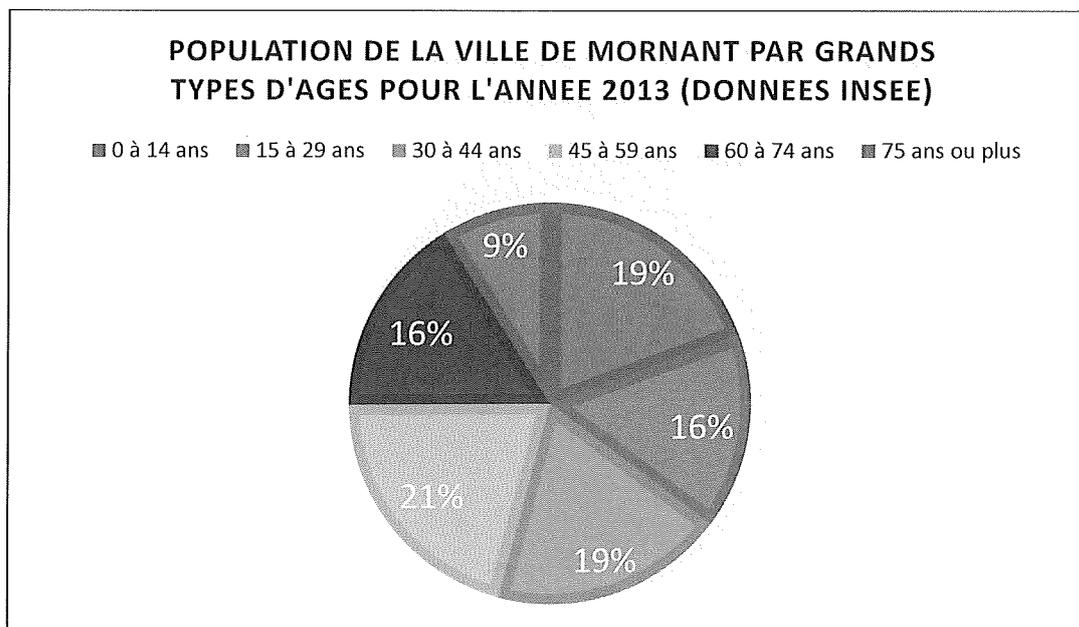
Les ruelles de la ville sont très étroites et contiennent de nombreux sens interdits, ce qui peut rendre la circulation, voire une évacuation, compliquée.

La ville a une certaine capacité touristique liée à la présence de sites historiques tels que l'aqueduc romain (ouvert à la visite), la tour du Vingtain, les vestiges des anciennes fortifications du X<sup>e</sup>siècle et une église classée, du XV<sup>e</sup>siècle.

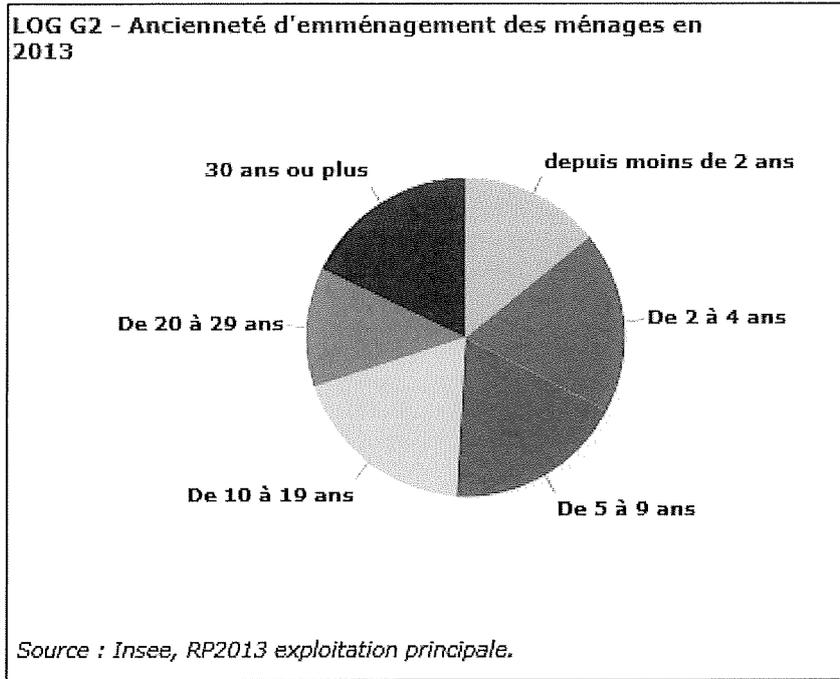
Des sites culturels sont aussi localisés sur la commune, avec notamment la maison de pays pour des expositions, le centre culturel Jean Carmet, pour le cinéma et le théâtre.

Enfin, le tourisme peut être lié aux opportunités de randonnées à pied ou en vélo ou encore à la présence d'une piscine intercommunale. Le lac de la Madonne, abordé précédemment, attire aussi par son offre d'activités de loisirs (pêche, parcours de santé et arborétum).

Quant aux habitants, près d'un quart d'entre eux ont plus de 60 ans, ce qui peut s'expliquer par la présence de la maison de retraite. De même, 20 % de la population a moins de 14 ans.



Ces deux classes de population sont particulièrement à prendre en compte dans un processus de gestion des risques et de gestion des crises. En effet, il s'agit d'individus généralement plus vulnérables et qui nécessitent donc une attention renforcée.



Ce graphique permet d'évaluer la connaissance que peuvent avoir les habitants de la commune de Mornant sur leur territoire et les événements qui s'y sont produits par le passé. Ainsi, si on se réfère aux aléas d'origine naturelle qui se sont déjà produits sur la commune (coulée de boue, tempêtes et chute lié au poids de la neige en 1982-83), seul 1 habitant sur 6 peut avoir le souvenir de ces événements et peut concevoir qu'ils se reproduisent à nouveau.

# **1. ÉTAT DES LIEUX**

## **A. ALÉAS**

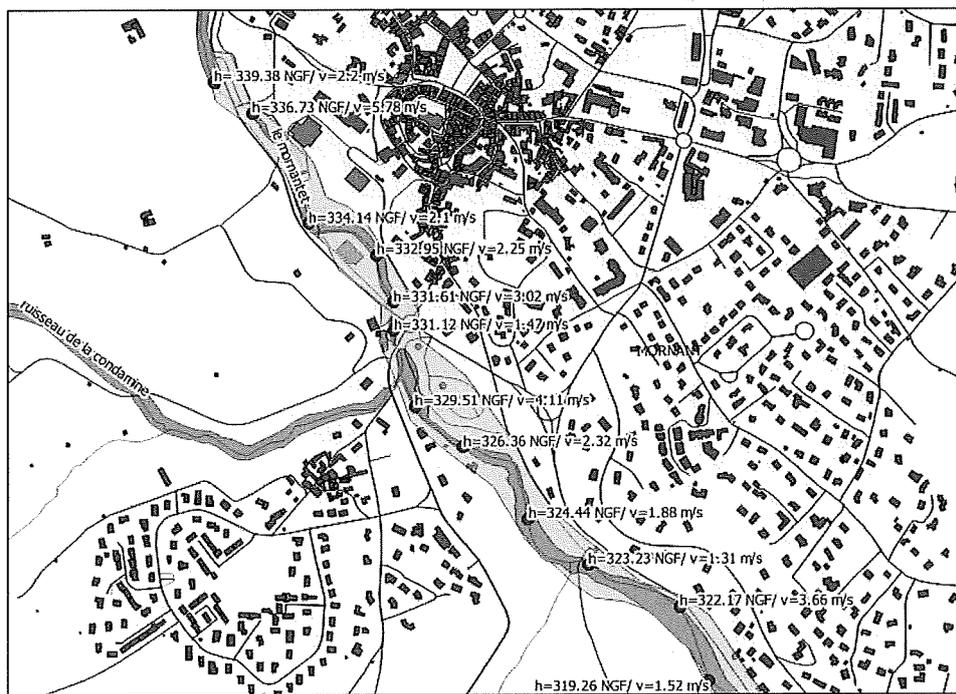
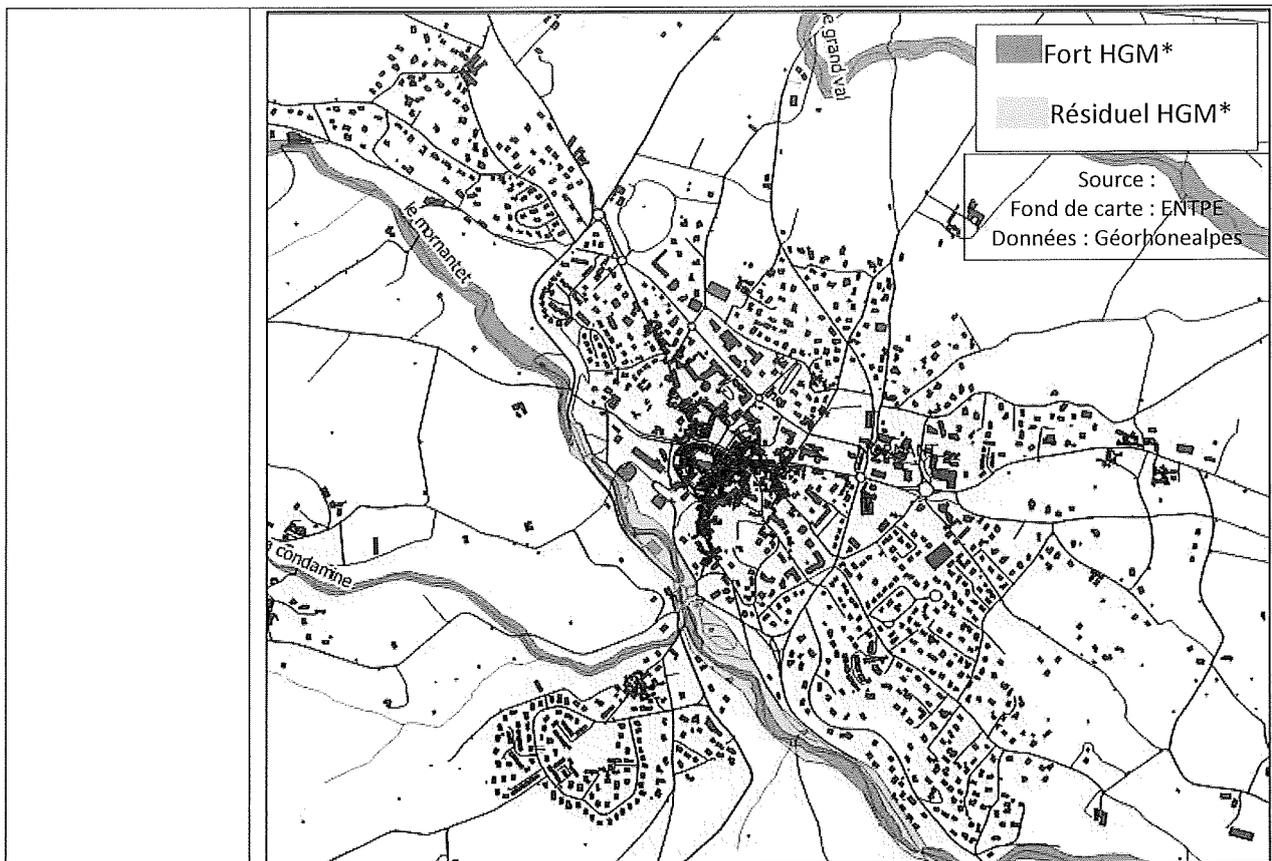


## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### Aléas inondations

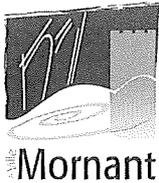
	Fiche événement						
<b>Description du risque</b>	<p>La ville de Mornant est concernée par un plan de prévention des risques inondations.</p> <p>Ce PPRI indique que l'aléa est de risque moyen avec de faible vitesse et de faible hauteur d'eau, notamment suite à de fortes pluies. L'ensemble de la commune est placé sous zone blanche c'est-à-dire que ces zones ne sont pas soumises aux risques inondations mais qu'elles contribuent à augmenter le risque dans les zones vulnérables. Ceci implique une nécessaire gestion des eaux pluviales et la création d'un zonage pluvial lors d'imperméabilisation du sol.</p> <p>Mornant est située à la limite du TRI de Lyon (Territoire à risques importants d'inondations) mais en dehors.</p> <p>Le réseau de fossés de la commune est mal entretenu ce qui peut influencer sur le risque inondation en cas de fortes pluies. Certains collecteurs de transfert des eaux pluviales sont aussi saturés pour des pluies de fréquence inférieure à 1 fois/an ce qui peut générer des débordements. Ceux-ci se produisent notamment au droit de la RD30, de la place de la Liberté, de la rue Jean Condamine et du chemin de Civaude.</p> <p>Le risque de ruissellement est quant à lui plus présent sur le secteur de la RD30, le secteur Monteclare et le secteur Liberté.</p>						
<b>Localisation</b>	<p>Les cours d'eau concernés sont :</p> <p>-le <b>Mornantet</b> : il longe toute la partie ouest de la commune et est situé en contrebas par rapport au cœur de la ville</p> <table><tr><td><b>Surface du Bassin versant (km<sup>2</sup>)</b></td><td>27.4</td></tr><tr><td><b>Débit décennal (m<sup>3</sup>/s)</b></td><td>12.7</td></tr><tr><td><b>Débit centennal (m<sup>3</sup>/s)</b></td><td>47.78</td></tr></table> <p>Le Mornantet déborde pour des crues de période de retour &gt; 50 ans. Il y a risque d'embâcles en cas de crue dans la partie couverte du Mornantet à l'origine de coupures de la RD 34 lors de crues moyennes. Pour une crue centennale, la RD34 est coupée et la partie basse du camping est sous les eaux.</p>	<b>Surface du Bassin versant (km<sup>2</sup>)</b>	27.4	<b>Débit décennal (m<sup>3</sup>/s)</b>	12.7	<b>Débit centennal (m<sup>3</sup>/s)</b>	47.78
<b>Surface du Bassin versant (km<sup>2</sup>)</b>	27.4						
<b>Débit décennal (m<sup>3</sup>/s)</b>	12.7						
<b>Débit centennal (m<sup>3</sup>/s)</b>	47.78						

	<p>-le <b>ruisseau de la Condamine</b> : Il longe le quartier de le Condamine et se jette dans le Mornantet au niveau de l'intersection de la D30 et D34</p> <p>-le <b>Jonan</b> : il est situé à l'extrême est de Mornant et traverse surtout des milieux agricoles</p> <p>-le <b>Fondagny</b> : situé à l'extrême sud de Mornant. Il rejoint le Mornantet à l'intersection de la D34 et D342 ce qui peut accroître le risque par étalement des écoulements</p> <p><b>Surface du Bassin versant (km<sup>2</sup>)</b> 20.4</p> <p><b>Débit décennal (m<sup>3</sup>/s)</b> 10.2</p> <p><b>Débit centennal (m<sup>3</sup>/s)</b> 38.4</p>			
<b>Cinétique</b>	Les vitesses et hauteurs d'eau restent faibles en tous points concernés par l'aléa inondation			
<b>Historique</b>	Type d'aléa	Début le	Fin le	Arrêté du
	Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	01/04/1983	30/04/1983	21/06/1983
	Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	01/05/1983	31/05/1983	21/06/1983
<b>Vulnérabilité</b>	1 habitation (route de Chaussan-Le Perret) / 1 camping/ 7 résidents / 0 ERP / 3 bâtiments d'activité économique (élevage canin, menuiserie, activité de meunerie) / 1 poste d'assainissement / 1.7 km de voiries (communales et tronçons de RD30, RD34, RD63) / 1284 hectares de champs			
<b>Cartographie</b>	Risque inondation par débordement de cours d'eau			



**Vigilance** <http://www.vigicrues.gouv.fr/>  
<http://www.meteofrance.com/accueil>

*\*HGM signifie hydrogéomorphologie. Application des modalités de prise en compte des risques dans toute la zone hydrogéomorphologique.  
 La zone forte HGM correspond à une hauteur pour la crue de référence (centennale) supérieur à 50 cm. La zone résiduelles HGM correspond à des secteurs où la hauteur d'eau est nulle pour la crue de référence. Ils peuvent être inondés pour une crue supérieure.*



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### Aléas sismiques

	Fiche événement
<b>Description du risque</b>	<p>L'aléa séisme est de 2 sur 5 et a donc un risque faible de se produire sur la commune. Seuls les bâtiments de catégories 3 et 4 doivent prendre en compte ce risque lors de la construction.</p> <p>Les bâtiments de catégorie 3 sont ceux dont la défaillance génère un risque élevé pour les personnes et pour la santé socio-économique de la commune/département.</p> <p>Les bâtiments de catégorie 4 sont ceux dont le maintien est indispensable pour assurer les missions de sécurité civile, de défense et de maintien de l'ordre public. Les centres de secours et les postes de police et gendarmerie sont donc concernés en premier lieu sur la commune de Mornant.</p>
<b>Localisation</b>	Toute la commune
<b>Historique</b>	Aucun événement connu
<b>Vulnérabilité</b>	
<b>Informations</b>	<a href="http://www.planseisme.fr/-Journal-.html">http://www.planseisme.fr/-Journal-.html</a>
<p>Les séismes touchant généralement des régions entières, Mornant ne sera pas la seule commune touchée si un tel aléa survient.</p> <p>Dans ce cas, c'est le préfet qui devient directeur des opérations de secours. Bien que la crise soit gérée au niveau départemental, les moyens humains et matériels de la commune peuvent être sollicités.</p> <p>Le dispositif communal mis en place reste donc valable.</p>	



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

# Aléas liés aux transports de matières dangereuses (TMD)

	Fiche événement
<b>Description du risque</b>	<p>Le risque lié au TMD peut provenir de deux sources.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La première est constituée des routes départementales traversant la commune et qui peuvent potentiellement accueillir des TMD.</li></ul> <p>Nous pouvons considérer trois types de substance ayant des conséquences distinctes :</p> <p><b>Essence</b> : fuites d'essence, incendie, pollution Périmètre variable selon la configuration de l'accident : de 50m à 500m Le scénario courant est le renversement d'un camion-citerne suivi d'une fuite d'essence. Il y a alors projection d'un tapis de mousse par les pompiers (permet d'éviter l'incendie), mise en place de dispositif pour contenir l'essence et dépotage. En cas de contacts avec un point chaud, l'incendie peut survenir avec des conséquences possiblement plus graves. Confinement ou évacuation peuvent être effectués selon le cas.</p> <p><b>GPL</b> : fuite de GPL, explosion, Périmètre variable selon la configuration de l'accident : de 100 à 600m Lors de fuites, des mesures sont effectuées pour évaluer les risques d'explosion, des lances incendies sont prévues, le gaz peut aussi être volontairement brûlé ou le camion peut être dépoté Confinement ou évacuation peuvent être effectués selon le cas.</p> <p><b>Acrylonitrile</b> : vapeurs toxiques, pollution Périmètre variable selon la configuration de l'accident : environ 300m Des dispositifs de protection contre la pollution peuvent être mis en place ainsi que des tapis de mousse (permet d'éviter l'incendie). Les personnes sont généralement confinées pour éviter l'inhalation des vapeurs toxiques.</p> <p>Les mesures de trafic effectuées en 2012 à la Roussilière (D342) montre un trafic moyen de 597 poids lourds par jour sur l'année, avec des variations selon le mois. Parmi ces poids lourds, certains transportent des matières dangereuses. Pour les autres routes départementales autour de Mornant, le trafic est moindre. On peut donc dire que c'est la D342 qui, à Mornant, a la probabilité la plus élevée quant aux accidents TMD.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La deuxième source est liée à la présence de canalisations de gaz souterraines.</li></ul> <p>Cela peut produire des explosions, incendies, dispersions de produits toxiques pour l'homme, les animaux et l'environnement de manière directe ou indirecte par contamination des nappes et des sols.</p> <p>Concernant le risque de contamination des nappes suite à un accident TMD, les nappes phréatiques sont très limitées au droit de Mornant, ce qui réduit les risques de contamination. »</p>

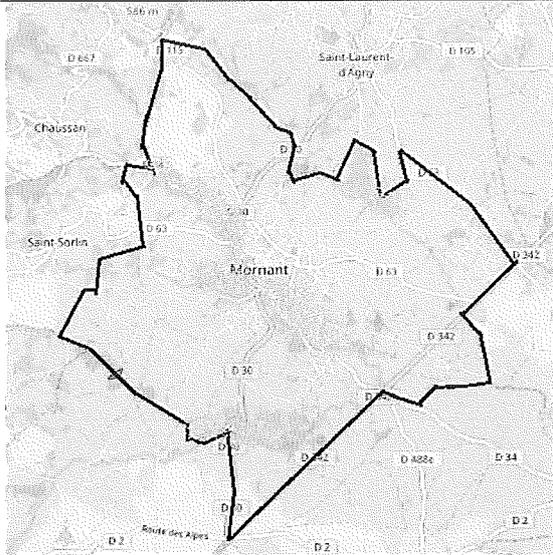
<p><b>Localisation</b></p>	<p>Pour le transport sur route, sont concernées la D30, la D34 et D63 dans une moindre mesure et la D342 bien que située plus au sud de la ville. La D342 fait partie des itinéraires de substitution secondaire pour le contournement de l'agglomération lyonnaise par les TMD</p> <p>Quant au transport par canalisation, le PLU nous informe de la présence d'une canalisation de gaz à proximité de la D342, avec une enveloppe de 200m de protection.</p>
<p><b>Cartographie</b></p>	<p>Enveloppe autour des routes départementales pour les risque TMD</p> <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Route ou rue</li> <li>Itinéraire de TMD</li> <li>Tampon à 125m</li> <li>Bâti</li> <li>Cours d'eau le Mornantet</li> </ul> <p>Sources : ENTPE, site Aria</p>



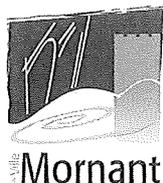
## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### Aléas liés aux mouvements de terrain

		Fiche événement			
<b>Description du risque</b>	La commune de Mornant est concerné par un risque de mouvement de terrain très faible à faible. Ce risque concerne la zone le long de la D30 et D34, sur la pente reliant ces deux routes départementales au centre de la ville sur les hauteurs. Il concerne aussi les abords du ruisseau « Le Corsenat ».				
	<b>Historique</b>	Type d'aléa	Début le	Fin le	Arrêté du
Inondations, coulées de boue et glissements de terrain		01/04/1983	30/04/1983	21/06/1983	
	Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	01/05/1983	31/05/1983	21/06/1983	
<b>Cartographie</b>					



rhone.gouv.fr

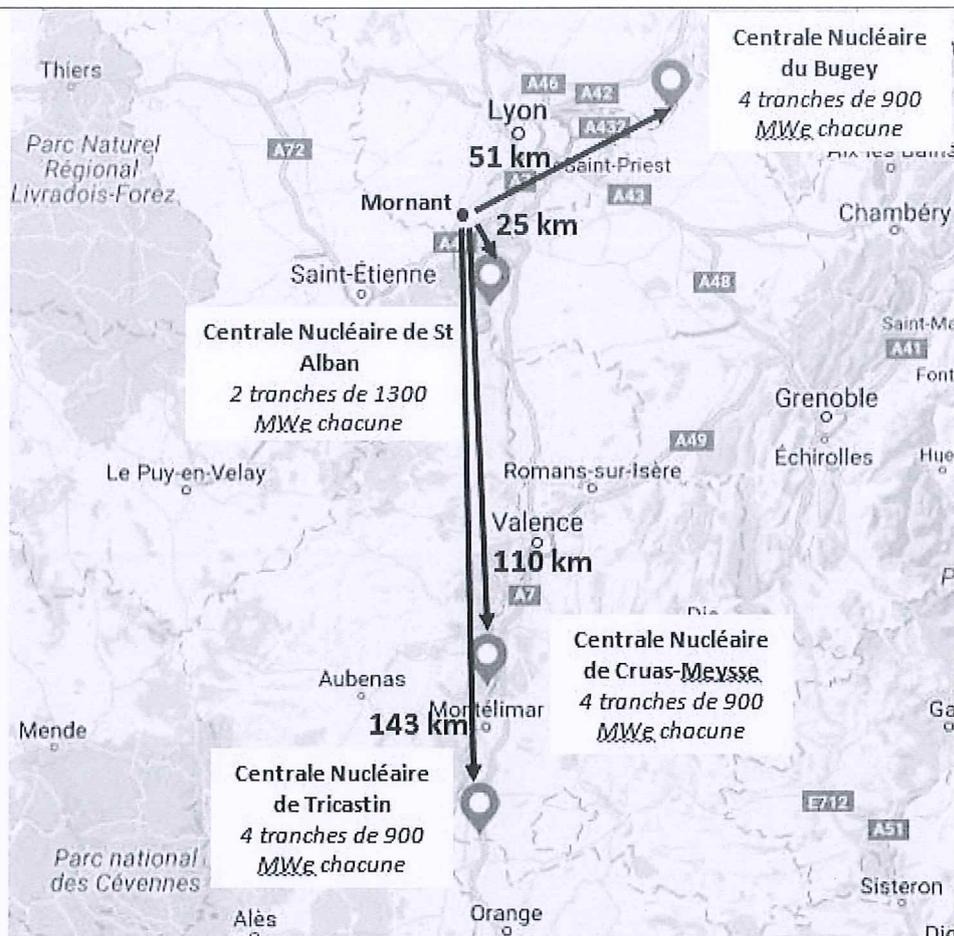


## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

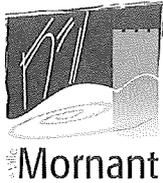
### Aléas nucléaires

	Fiche événement
<b>Description du risque</b>	<p>Les conséquences liées à la radioactivité dépendent de la dose d'irradiations reçue par les organismes.</p> <p>En cas de fortes doses, les effets apparaissent au bout de quelques heures ou semaines. Les symptômes sont les malaises, nausées, vomissements, brûlures de la peau, fièvre et agitation. Si la dose est trop importante, elle provoquera le décès de la personne.</p> <p>En cas de plus faibles doses, les effets constatés dépendent des individus et ne peuvent se manifester qu'après plusieurs années. Des cancers et anomalies génétiques peuvent apparaître.</p> <p>La radioactivité affecte aussi l'environnement et contamine la faune, la flore parfois de manière irréversible.</p> <p>Les conséquences au niveau économique d'un accident nucléaire sont très importantes (pertes de biens, restauration du site...)</p> <p>Le périmètre des Plans particuliers d'Intervention en cas d'accidents est de 20 km autour de la centrale nucléaire. Mornant n'est donc pas concerné mais est en limite du périmètre de St Alban.</p>
<b>Historique</b>	Aucun événement connu
<b>Localisation</b>	Partout sur la commune
<b>Consignes</b>	<p>En cas de signal d'alerte, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Se confiner dans un espace clos et fermer les arrivées d'air. Ne pas sortir sans autorisation des pouvoirs publics</li><li>-Ecouter la radio (France Inter sur 99.8-101.1 ou France Info sur 103.4-105.4)</li><li>-Ne pas aller chercher ses enfants à l'école</li><li>-Ne pas téléphoner</li></ul>

## Cartographie



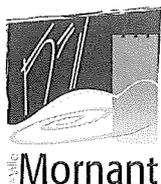
Un accident nucléaire affecte une zone assez large, Mornant ne sera pas la seule commune touchée si un tel aléa survient. Dans ce cas, c'est le préfet qui devient directeur des opérations de secours. Bien que la crise soit gérée au niveau départemental, les moyens humains et matériels de la commune peuvent être sollicités. Le dispositif communal mis en place reste donc valable.



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### Aléas Tempêtes/Intempéries

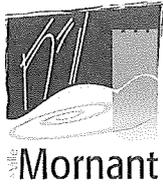
Fiche événement				
<b>Description du risque</b>	<p>Cet aléa peut être en lien avec des aléas inondations et mouvements de terrains.</p> <p>Il s'agit de vents violents pouvant être accompagnés de pluies et créer des pertes matérielles voire humaines</p> <p>Les chutes d'arbres, projections de tuiles et d'objets non fixés sont courantes ainsi que les coupures d'électricité. La foudre peut aussi engendrer des incendies et des pertes humaines directes ou indirectes</p>			
<b>Localisation</b>	<p>Partout sur la commune. On peut localiser les zones arborées, dangereuses en cas de tempêtes</p> <p>inventaire-forestier.ign.fr</p>			
<b>Historique</b>	Type d'aléa	Début le	Fin le	Arrêté du
	Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### Aléas canicules

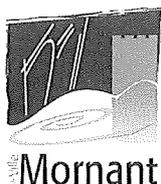
	Fiche événement
<b>Description du risque</b>	<p>On parle de canicule lorsque la température extérieure est supérieure à 33°C durant la journée et ne baisse que très peu durant la nuit (<math>T &gt; 20^{\circ}\text{C}</math>) et que cela dure plus de 3 jours.</p> <p>Le risque concerne surtout les personnes âgées, les enfants, les personnes malades, les personnes isolées, les travailleurs manuels et sportifs. Il s'agit de risques de déshydratation, malaises</p> <p>Le centre communal d'action social a élaboré un plan d'action en cas de canicule. Celui-ci est notamment doté d'une liste des personnes âgées de plus de 65 ans ou ayant une reconnaissance de handicaps.</p> <p>Au niveau national, il existe 4 niveaux d'alerte dans le plan canicule :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ « Veille saisonnière » : mis en place le 1<sup>er</sup> juin de chaque année. Mise en place d'un numéro vert, transmission de documents d'informations aux Agences régionales de santé, établissement de santé, collectivités locales...</li> <li>➤ « Avertissement chaleur » : Situation proche des seuils d'alerte. Informations des préfetures des départements concernés.</li> <li>➤ « Alerte canicule » : canicule avérée. Mise en place de mesures du Plan de gestion de crise départemental (PGCD) avec interventions d'associations, actions de communications...</li> <li>➤ « Mobilisation maximale » : intensité ou durée exceptionnelle de la canicule. Si alerte rouge de Météo France ou apparitions d'effets collatéraux : sécheresse, alimentation en eau potable, panne d'électricité...</li> </ul>
<b>Localisation</b>	<p>Partout sur la commune.</p> <p>Une attention particulière devrait être portée pour la maison de retraite, les écoles, garderies, crèches, centres sportifs où les personnes peuvent être particulièrement vulnérables à la chaleur et à la déshydratation.</p>



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### Aléas chutes de neige

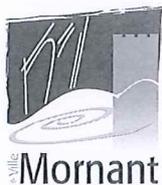
Fiche événement													
<b>Description du risque</b>	De fortes chutes de neiges peuvent bloquer les accès à la commune isolant ainsi les personnes (potentiellement déjà vulnérables), les accès aux approvisionnements et pouvant générer des coupures de courant. En cas de chutes de neiges importantes, des structures peuvent s'effondrer sous le poids de la neige.												
<b>Localisation</b>	Partout sur la commune. Les chutes de neige peuvent bloquer les réseaux routiers												
<b>Historique</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'aléa</th> <th>Début le</th> <th>Fin le</th> <th>Arrêté du</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Poids de la neige-chutes de neige</td> <td>26/11/1982</td> <td>27/11/1982</td> <td>24/01/1983</td> </tr> <tr> <td>Poids de la neige-chutes de neiges</td> <td>26/11/1982</td> <td>28/11/1982</td> <td>15/12/1982</td> </tr> </tbody> </table>	Type d'aléa	Début le	Fin le	Arrêté du	Poids de la neige-chutes de neige	26/11/1982	27/11/1982	24/01/1983	Poids de la neige-chutes de neiges	26/11/1982	28/11/1982	15/12/1982
	Type d'aléa	Début le	Fin le	Arrêté du									
Poids de la neige-chutes de neige	26/11/1982	27/11/1982	24/01/1983										
Poids de la neige-chutes de neiges	26/11/1982	28/11/1982	15/12/1982										



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### Aléas Grands froids

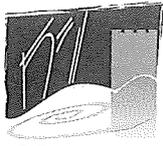
	Fiche événement
<b>Description du risque</b>	<p>Le froid engendre pendant la période hivernale des maladies liées directement au froid (gelures, hypothermie...), une aggravation de maladies préexistantes, des effets moins directs liés aux dysfonctionnements des systèmes de chauffage (intoxication au monoxyde de carbone...)</p> <p>Les événements qui peuvent entraîner la mise en place du PCS sont surtout liés à des coupures de courant et/ou chauffage sur des quartiers de la commune et pour une durée assez longue. Dans ce cas, des hébergements d'urgence peuvent être proposés.</p>
<b>Localisation</b>	<p>Partout sur la commune.</p> <p>Une attention particulière devrait être portée pour la maison de retraite, les écoles, garderies, crèches, centres sportifs où les personnes peuvent être particulièrement vulnérables au froid.</p>



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### Aléas Epidémies / Epizooties

	Fiche événement
<b>Description du risque</b>	Epidémie : Propagation rapide d'une maladie infectieuse à un grand nombre de personnes, le plus souvent par contagion (futura-sciences.com) Epizootie : Maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes (futura-sciences.com)
<b>Localisation</b>	Toute la commune -Une épidémie peut toucher toute la population mais les personnes vulnérables sont les plus exposées (personnes âgées, enfants, nourrissons, personnes malades...) -Une épizootie peut toucher les populations animales de la commune (ex : grippe aviaire pour la volaille)
Les épidémies/épizooties importantes ne sont pas gérées par la commune mais par l'Etat et à travers lui, le préfet. Cependant, le dispositif communal de crise peut être utilisé pour appliquer les décisions prises par le préfet.	

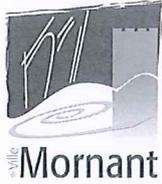


Mornant

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### Menaces terroristes

	Fiche événement
<b>Description du risque</b>	Attaques violentes préméditées et organisées avec objectifs de menacer/blessier/tuer en masse ou des cibles particulières
<b>Localisation</b>	Toute la commune avec une vulnérabilité particulière pour les lieux recevant du public, en nombre plus ou moins important, ou lors de manifestations rassemblant du public.

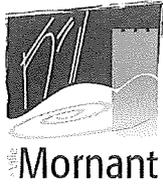


## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### Aléas contamination de l'eau potable

	Fiche événement
<b>Description du risque</b>	<p>La structure intercommunale en charge de l'alimentation en eau potable à Mornant est le Syndicat Intercommunal de distribution d'eau de la région de Millery-Mornant (SIMIMO). Elle exploite des captages prélevant dans la nappe du Garon à Montagny (2 captages) et à Millery (1 captage). En cas de secours, l'eau potable peut être fournie par le Syndicat mixte de production Rhône-Sud qui prélève dans la nappe du Rhône à Chasse-Ternay et à Vourles (en cas de besoin seulement).</p> <p>Ces captages sont situés en zone rouge pour l'aléa inondation ce qui signifie qu'elles constituent d'éventuelles zones d'expansion des crues préservées dans cet optique. En cas d'inondation, les stations de captage peuvent donc être exposées.</p> <p>Des routes départementales sont aussi comprises dans le périmètre éloigné d'où un potentiel risque lié au TMD.</p> <p>Montagny est comme Mornant situé en zone 2 pour la sismicité et n'a pas de risque de mouvement de terrain.</p>
<b>Localisation</b>	<p><i>SIMIMO</i></p>

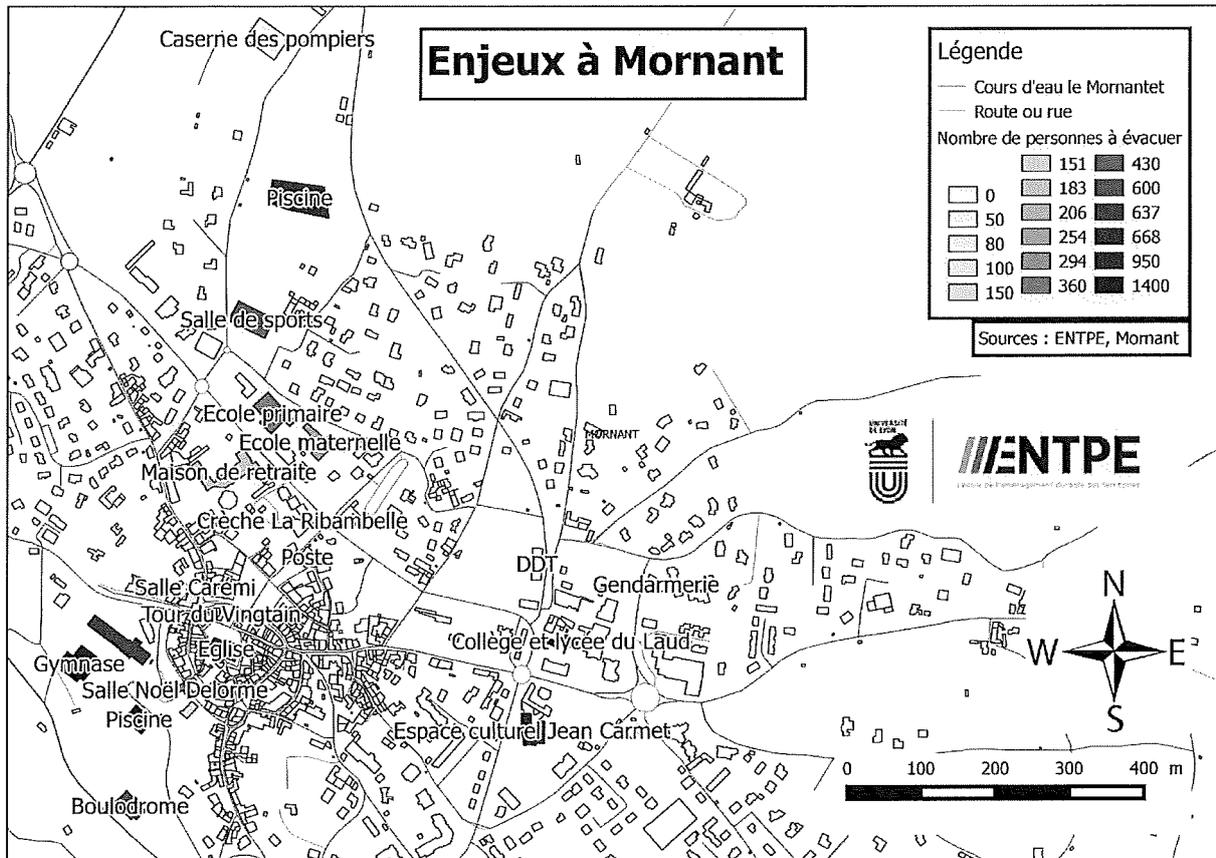
## **B. ENJEUX**

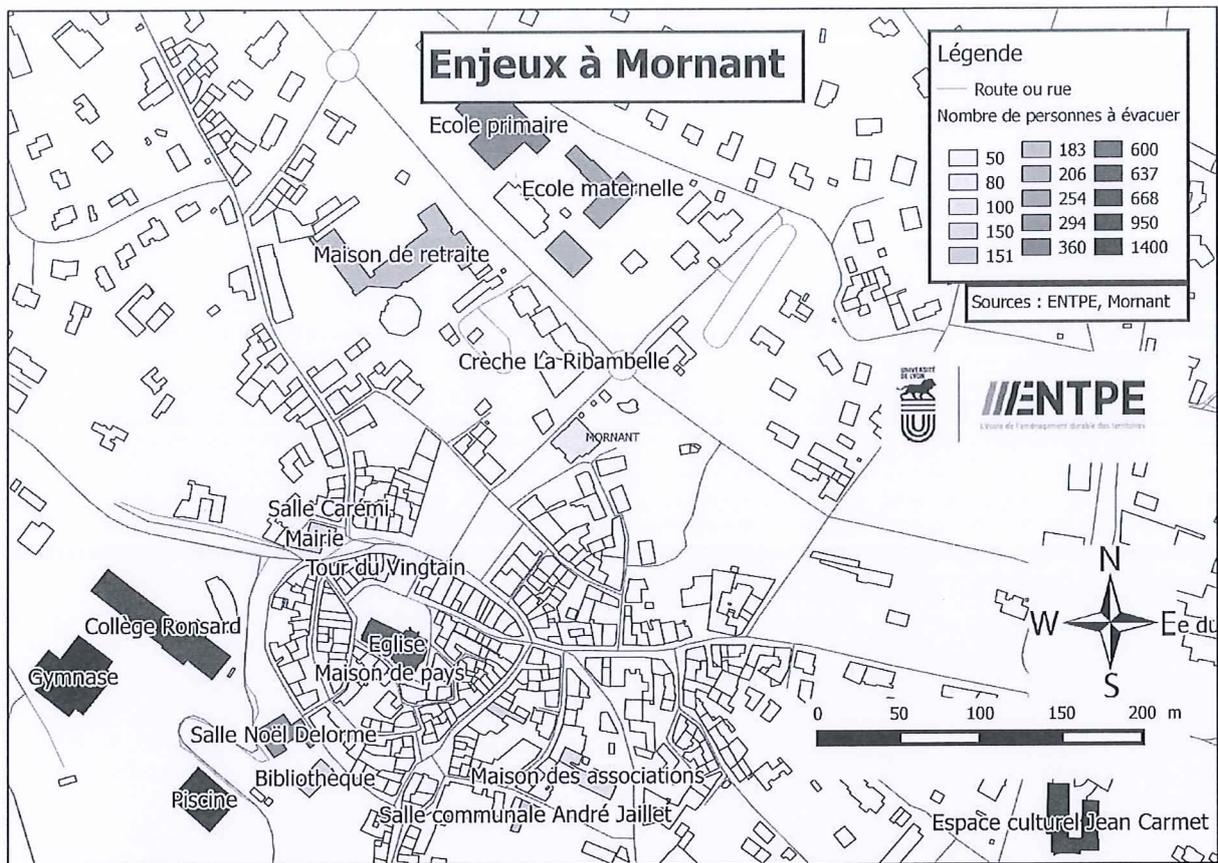


# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

## Etablissements recevant du public ou établissements stratégiques

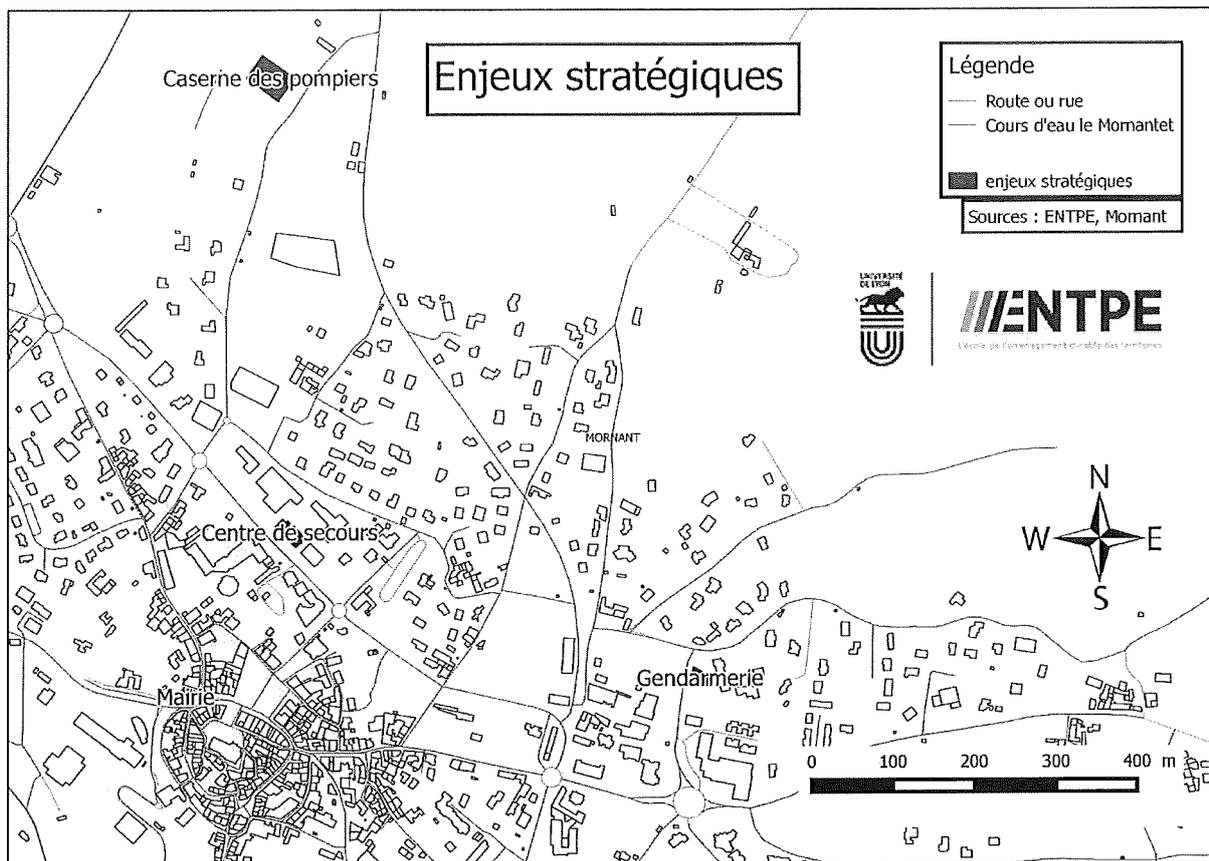
Les enjeux au niveau du centre-ville sont présentés sur la carte suivante.

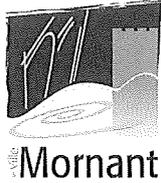




Sur ces cartes, on présente ici les ERP (établissement recevant du public) classés selon l'effectif qu'ils accueillent (plus le nombre maximal de personnes accueillies est important, plus la couleur est rouge foncé).

De plus, certains bâtiments sont plus sensibles car ils présentent un intérêt stratégique, c'est le cas par exemple de la mairie mais aussi des différents services de secours. Ces établissements sont regroupés dans la carte ci-dessous.





## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### Activités économiques

#### ENJEUX DE RAVITAILLEMENT

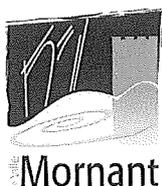
Nom	Description	Adresse
Supermarché Casino		Rue Louis Guillaumond
Petit Casino		14 place de la liberté
Vival		17 place de la liberté

#### ENJEUX MÉDICAUX

Nom	Description	Adresse
Pharmacie de la Place		2 Place de la liberté
Pharmacie de la tour ronde		6 rue Jean Condamin
Pôle médical	Chirurgie dentaire / neurologie / psychiatrie pédopsychiatrie / pédicures podologues / kinésithérapie / gynécologie / sage-femme / diététicienne / infirmières	31 rue Boiron

#### ENJEUX CARBURANT

Nom	Description	Adresse
Station essence		Lieu dit Bellevue

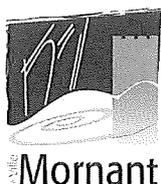


## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### Manifestations extérieures

La commune de Mornant accueille quelques manifestations extérieures qui peuvent constituer un enjeu fort du point de vue de la sécurité des biens et personnes en cas d'aléa majeur.

<b>Nature de la manifestation</b>	<b>Description</b>	<b>Localisation</b>
<b>Téléthon</b> <i>Décembre</i>	Rassemblements pour activités de groupe, animations sportives à l'intérieur et à l'extérieur de la ville	Ecole du Petit Prince Gymnase, boulodrome, skateparc
<b>Fête de la musique et nocturne des commerçants</b> <i>Juin</i>	Scène ouverte, prestation de l'association Chœur de Fifres et école de musique, concert de l'atelier Funk et chant harmonique...	Place de la Liberté
<b>Fête du village</b> <i>Juillet</i>	Jeux, stands, concerts, spectacle, feu d'artifice, bal	Clos Fournereau
<b>Vogue</b> <i>Août</i>	Fête forraine	Place de la liberté
<b>Salon de l'auto</b> <i>Octobre</i>	Animations, exposition de voitures	Clos Fournereau



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### NATURE, BIODIVERSITÉ & PAYSAGE

Le Plan Communal de Sauvegarde vise en premier lieu la protection des biens et des personnes lors d'un aléa.

Dans une moindre mesure, la protection de toutes les richesses que détient la commune peut être recherchée. C'est pourquoi, la nature, la biodiversité et les paysages sont inclus dans cette partie enjeux.

La prise en compte des milieux naturels est nécessaire pour leur sauvegarde mais aussi parce qu'un aléa touchant un milieu naturel peut postérieurement se répercuter sur la population (contamination de l'eau potable, obstruction de cours d'eau qui génère des débordements...)

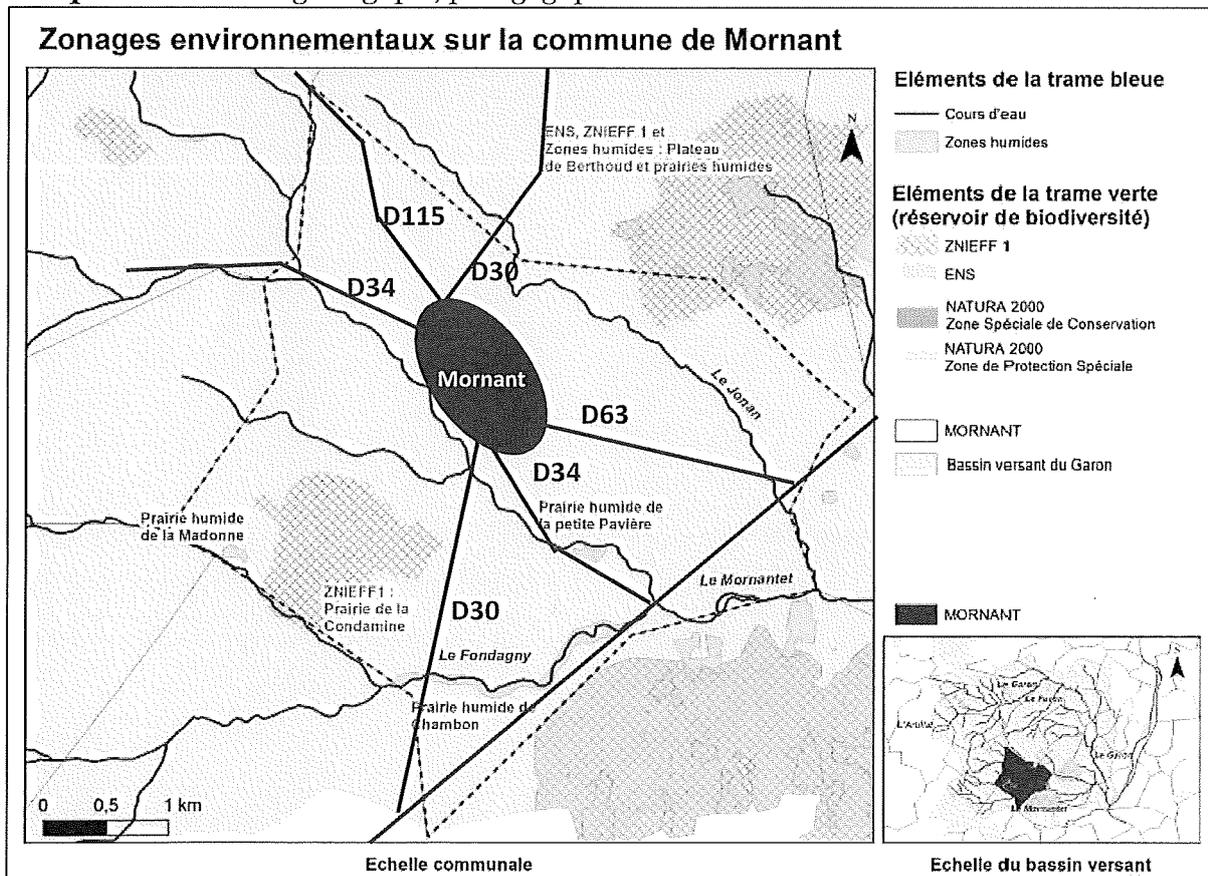
Sur la commune de Mornant, il existe plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sur la commune. Il s'agit des prairies Echirayes et de la Roche, du plateau de Berthoud et des Prairies de la Condamine.

Les critères d'intérêts des zones sont :

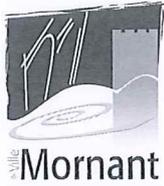
**patrimoniaux** : écologique, faunistique, insectes, amphibiens, oiseaux, mammifères...

**fonctionnels** : expansion naturelle des crues, ralentissement du ruissellement, soutien naturel d'étiage, auto-épuration des eaux, rôle naturel de protection contre l'érosion des sols, corridor écologique, étapes migratoires, zone d'alimentation et reproduction

**complémentaires** : géologique, pédagogique



PLU Mornant



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### PATRIMOINE CULTUREL

Le patrimoine culturel est aussi intégré dans ce Plan Communal de Sauvegarde pour plusieurs raisons. Il regroupe des lieux potentiellement touristiques rassemblant du public et donc des enjeux supplémentaires en cas d'aléas. Ce patrimoine est aussi une richesse contribuant à l'économie de la commune au même titre que ses activités économiques.

On recense sur la commune de Mornant :

**L'Aqueduc du Giers** : ultime aqueduc construit par les romains qui alimentait Lyon. Il est constitué d'une arche complète, d'une pile de pont, un passage souterrain et un puits de regard.

**La Tour de la Dîme** : tour qui permettait la défense de la ville.

**L'Eglise Saint Pierre** : église gothique du 15<sup>e</sup> siècle

## **C. CROISEMENT ALÉAS / ENJEUX**



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### COMBINAISON D'ALÉAS ET CONSEQUENCES ENVISAGEABLES

### VULNÉRABILITE DES BÂTIMENTS / LIEUX À ENJEUX

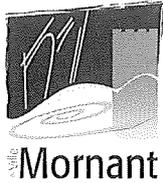
Lorsqu'un aléa se produit, certaines de ses conséquences entraînent la survenue d'un autre aléa. Le risque pour les biens et les personnes peut donc augmenter.

Le tableau Aléa-Aléa (ANNEXE) présente ces combinaisons, seulement pour des probabilités établies de scénarios

Lorsqu'un aléa se produit, il peut être utile de connaître quels sont les enjeux face à cet aléa. Le tableau Aléa-Enjeux (ANNEXE) permet de voir, pour chaque aléa, les établissements recevant du public (ERP) et lieux de manifestations extérieures (nommés « lieux extérieurs » dans ce qui suit) qui pourraient potentiellement être touchés.

## 2. ÉTAT DES LIEUX

### ÉQUIPEMENTS/MATÉRIELS/ MOYENS HUMAINS



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

# BÂTIMENTS PUBLICS DISPONIBLES POUR L'HÉBERGEMENT

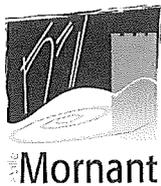
### Classement des bâtiments :

- **Catégorie verte** : bâtiments à utiliser en priorité
- **Catégorie jaune** : bâtiments utilisables pour de l'hébergement en cas de saturation ou d'impossibilité d'utiliser les bâtiments de catégorie verte
- **Catégorie rouge** : ne pas utiliser hors cas de force majeure

### Catégorie verte

Bâtiment	adresse	surface (en m <sup>2</sup> )	Places pour hébergement
Gymnase (équipement sportif et socio culturel)	Rue de la Tannerie	559	140
Salle des fêtes communale Noël Delorme	2 rue Patrin	340	85
Espace jeunes	chemin du Mayne	240	60
Salle des Sports de la Grange Dodieu	rue du Dr Carrez	1626	407
Maison des Associations	14 rue Boiron	546	137
Bibliothèque	4 rue Patrin	315	79
L'espace Social	rue Henri IV	166	42
Gymnase Verguin			
Total			<b>950</b>

*ATTENTION : Le gymnase de la rue de la Tannerie étant situé en bord de cours d'eau, il ne doit pas être utilisé en période d'inondation ou de précipitations fortes, y compris neigeuses ou grêle.*



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

# BÂTIMENTS PUBLICS DISPONIBLES POUR L'HÉBERGEMENT

### Classement des bâtiments :

- **Catégorie verte** : bâtiments à utiliser en priorité
- **Catégorie jaune** : bâtiments utilisables pour de l'hébergement en cas de saturation ou d'impossibilité d'utiliser les bâtiments de catégorie verte
- **Catégorie rouge** : ne pas utiliser hors cas de force majeure

### Catégorie verte

Bâtiment	adresse	surface (en m <sup>2</sup> )	Places pour hébergement
Gymnase (équipement sportif et socio culturel)	Rue de la Tannerie	559	140
Salle des fêtes communale Noël Delorme	2 rue Patrin	340	85
Espace jeunes	chemin du Mayne	240	60
Salle des Sports de la Grange Dodieu	rue du Dr Carrez	1626	407
Maison des Associations	14 rue Boiron	546	137
Bibliothèque	4 rue Patrin	315	79
L'espace Social	rue Henri IV	166	42
Total			<b>950</b>

*ATTENTION : Le gymnase de la rue de la Tannerie étant situé en bord de cours d'eau, il ne doit pas être utilisé en période d'inondation ou de précipitations fortes, y compris neigeuses ou grêle.*

### Catégorie jaune

Bâtiment	adresse	surface ( en m <sup>2</sup> )	Places pour hébergement
Restaurant d'Enfants	avenue de Verdun	500	125
Eglise	Place Saint Pierre	715	179
Le local bridge	rue Patrin	100	25
Mairie	Place de la Mairie	1118	280
restaurant scolaire F. GIROUD	11 ter rue de la République	154	39
Total			<b>647</b>

### Catégorie rouge

Bâtiment	adresse	surface ( en m <sup>2</sup> )	Places pour hébergement
Ecole Primaire GS le Petit Prince	avenue de Verdun	1537	384
Ecole Maternelle	rue du Dr Carrez	900	225
Boulodrome	Bd du Général de Gaulle	944	236
Local école de pêche	lieu dit "les Arches"	34,2	9
Local Pétanque	lieu dit "les Arches"	42	11
Total			<b>864</b>

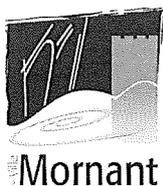
**N.B. :** les écoles sont à mobiliser prioritairement.



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### MATÉRIELS DISPONIBLES POUR L'HÉBERGEMENT

	Matériels	Emplacement actuel
<b>Equipements pour se reposer</b>	Lits, couvertures....	
<b>Equipements pour prendre des repas</b>	Tables (2m) x 30 Tables (2.20m) x 97  Tables (3m) x 22  Bancs (2.20m) x 205  Chaises x 294  Chaises pliantes x 168	Salle des fêtes Services techniques Services techniques Services techniques Salle des fêtes Services techniques



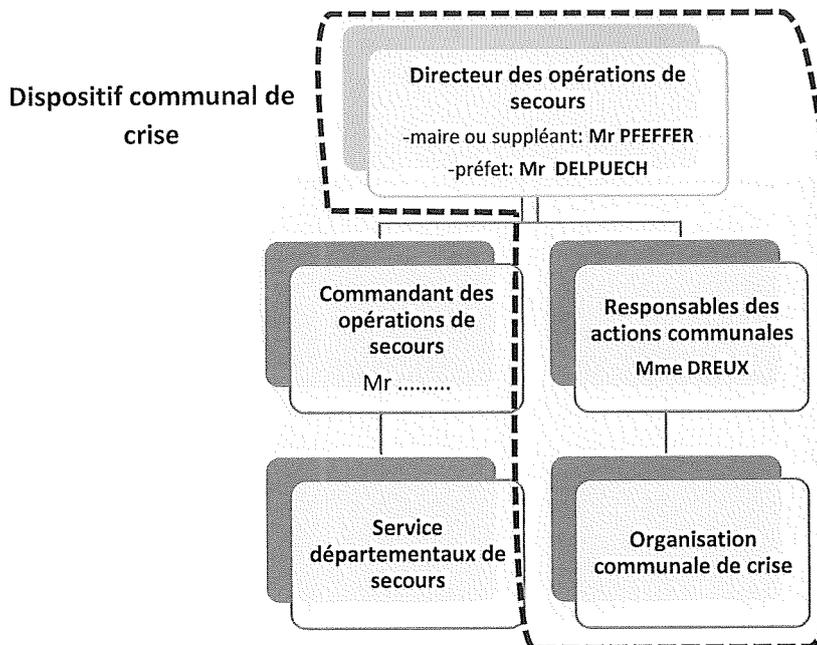
## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### MATÉRIELS DISPONIBLES POUR L'ÉVACUATION

	Fiche matériels	Emplacement actuel
<b>Equipements de transport</b>	Voitures, tracteur...	Service technique
<b>Equipements de signalisation</b>	Barrières (2m50) x 67 Barrières remorques (1.80m) x 30 Panneaux, ruban de signalisation, gilets jaunes	

# **3. ORGANISATION DE LA GESTION DE CRISE**

### Le Maire, Directeur des opérations de secours

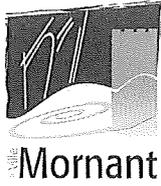


Le Maire est directeur des opérations de secours. Il supervise donc les opérations de secours, dirigée et le dispositif communal de crise, qui est sous la responsabilité de l'adjoint à la sécurité.

Le Préfet peut prendre le relais du Maire dans plusieurs cas :

- ❖ le Maire ne peut plus gérer la crise
- ❖ le Maire en fait la demande au Préfet
- ❖ le Maire n'a pas pris les mesures nécessaires et après mise en demeure
- ❖ le problème dépasse les frontières de la commune seule
- ❖ le problème entraîne la mise en action du dispositif ORSEC

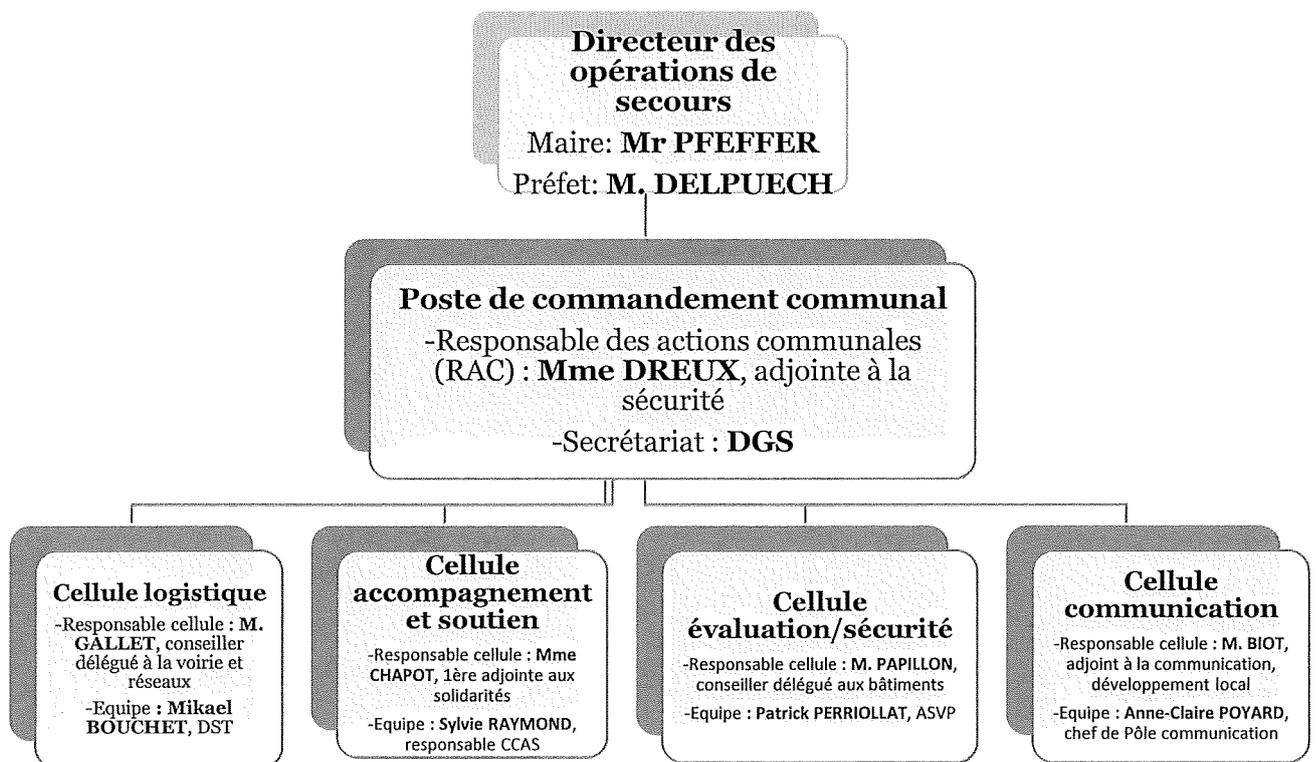
Malgré l'intervention du préfet, le Maire reste l'intermédiaire avec le dispositif de crise communal de sa commune.

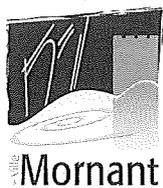


## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

# ORGANISATION DU DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

L'organisation du dispositif de crise sera présentée comme sur le schéma ci-dessous





## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

# COMPOSITION & RÔLES DES CELLULES DU DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

### Directeur des Opérations de secours

	Fiche cellule
<b>Composition</b>	<i>Maire</i> <i>Préfet</i>
<b>Rôles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Déclenche le PCS</li><li>➤ Décide des actions à mettre en place</li><li>➤ Valide les propositions d'actions</li><li>➤ Reste en contact avec mairie et préfecture</li><li>➤ Se rend sur place</li><li>➤ Collabore avec les services de secours et sécurité</li></ul>

## Poste de commandement communal

	Fiche cellule		
<b>Composition</b>	<p><b>Responsable des actions communales</b> Adjoint à la sécurité</p> <p><b>Secrétariat</b> DGS</p>		
<b>Rôles</b>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center; vertical-align: top;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 0 auto; width: 80%;">Alerte</div> <div style="text-align: center; margin: 10px 0;"> </div> <p style="text-align: center;">-Réceptionne l'alerte et la traite</p> <div style="text-align: center; margin: 10px 0;"> </div> <p style="text-align: center;">Cf « Activation du PCS »</p> </td> <td style="width: 50%; text-align: center; vertical-align: top;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 0 auto; width: 80%;">Coordination</div> <div style="text-align: center; margin: 10px 0;"> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Centralise les actions et décisions</li> <li>-Centralise les besoins des cellules</li> <li>-Reste en contact avec le maire et les autorités</li> <li>-Reste en contact avec le milieu scolaire</li> <li>-Transmet les décisions aux cellules</li> <li>-Gère la main courante</li> </ul> </td> </tr> </table>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 0 auto; width: 80%;">Alerte</div> <div style="text-align: center; margin: 10px 0;"> </div> <p style="text-align: center;">-Réceptionne l'alerte et la traite</p> <div style="text-align: center; margin: 10px 0;"> </div> <p style="text-align: center;">Cf « Activation du PCS »</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 0 auto; width: 80%;">Coordination</div> <div style="text-align: center; margin: 10px 0;"> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Centralise les actions et décisions</li> <li>-Centralise les besoins des cellules</li> <li>-Reste en contact avec le maire et les autorités</li> <li>-Reste en contact avec le milieu scolaire</li> <li>-Transmet les décisions aux cellules</li> <li>-Gère la main courante</li> </ul>
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 0 auto; width: 80%;">Alerte</div> <div style="text-align: center; margin: 10px 0;"> </div> <p style="text-align: center;">-Réceptionne l'alerte et la traite</p> <div style="text-align: center; margin: 10px 0;"> </div> <p style="text-align: center;">Cf « Activation du PCS »</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 0 auto; width: 80%;">Coordination</div> <div style="text-align: center; margin: 10px 0;"> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Centralise les actions et décisions</li> <li>-Centralise les besoins des cellules</li> <li>-Reste en contact avec le maire et les autorités</li> <li>-Reste en contact avec le milieu scolaire</li> <li>-Transmet les décisions aux cellules</li> <li>-Gère la main courante</li> </ul>		

## Cellule logistique

	<b>Fiche cellule</b>
<b>Composition</b>	<p><b>Responsable cellule</b> Conseiller délégué à la voirie et réseaux</p> <p><b>Equipe</b> DST</p>
<b>Rôles</b>	<div style="text-align: center;"> <p>Contrôle par Poste de Commandement Communal</p> </div>

## Cellule évaluation/sécurité

Fiche cellule	
<b>Composition</b>	<p><b>Responsable cellule</b> Conseiller délégué aux bâtiments</p> <p><b>Equipe</b> Police municipale</p>
<b>Rôles</b>	<p style="text-align: center;">Contrôle par Poste de Commandement Communal</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; text-align: center;"> <div style="width: 20%;"> <p>↓</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 80px; margin: 0 auto;">Analyse de l'aléa</div> <p>↓</p> <p>-Evaluation de la situation et de son étendue sur le terrain</p> <p>-Surveillance de l'évolution de l'aléa et contact avec des organismes de surveillance</p> </div> <div style="width: 20%;"> <p>↓</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 80px; margin: 0 auto;">Alerte</div> <p>↓</p> <p>-Alerte de la population</p> <p>▼</p> <p>Cf « Fiche Transmission de l'alerte »</p> </div> <div style="width: 20%;"> <p>↓</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 80px; margin: 0 auto;">Sécurisation</div> <p>↓</p> <div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; width: 80px; margin: 0 auto;">-Contact et coordination avec moyens de secours et de sécurité</div> <p>↓</p> <p>-Mise en place de périmètres, balisages, signalisations</p> <p>▼</p> <p>Cf « Fiche Sécurisation des lieux »</p> </div> <div style="width: 20%;"> <p>↓</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 80px; margin: 0 auto;">Evacuation</div> <p>↓</p> <div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; width: 80px; margin: 0 auto;">Organise les évacuations</div> <p>←</p> <p>Service de secours et sécurité</p> <p>▼</p> <p>Cf « Fiche Evacuation »</p> </div> </div>

## Cellule communication

	Fiche cellule
<b>Composition</b>	<p style="text-align: center;"><b>Responsable cellule</b> <i>Adjoint à la communication</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Equipe</b> <i>Chef de pôle communication</i></p>
<b>Rôles</b>	<p style="text-align: center;">Contrôle par Poste de Commandement Communal</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p>↓</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 100px; margin: 0 auto;">Alerte</div> <p>↓</p> <p>-Prépare les messages d'alerte pour la population et/ou informe la population par porte à porte</p> <p>▼</p> <p>Cf « Fiche Transmission de l'alerte »</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>↓</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 100px; margin: 0 auto;">Réponse aux populations</div> <p>↓</p> <p>-Reçoit les personnes présentant directement en mairie</p> <p>-Gère le standard</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>↓</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 100px; margin: 0 auto;">Information à l'externe</div> <p>↓</p> <p>-Gère la communication des informations sur le site officiel de la commune et les réseaux sociaux</p> <p>-Communique avec les médias</p> </div> </div>

## Cellule accompagnement et soutien

	Fiche cellule
<b>Composition</b>	<p style="text-align: center;"><b>Responsable cellule</b> <i>1<sup>ère</sup> adjointe aux solidarités</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Equipe</b> <i>Responsable Pôle Solidarités</i></p>
<b>Rôles</b>	<p style="text-align: center;">Contrôle par Poste de Commandement Communal</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-start;"> <div style="text-align: center;"> <p>↓</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 150px; margin: 0 auto;">Hébergement</div> <p>↓</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Gère les hébergements de secours et accueille les personnes relogées</li> <li>-Identifie les personnes hébergées et celles envoyées vers des centres de secours</li> </ul> <p>↓</p> <p>Cf « Fiche Hébergement »</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>↓</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 150px; margin: 0 auto;">Services aux populations</div> <p>↓</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Distribue des produits de ravitaillement aux populations</li> <li>-Accompagner moralement et physiquement les personnes durant la crise</li> </ul> </div> <div style="text-align: center;"> <p>↓</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 150px; margin: 0 auto;">Post-crise</div> <p>↓</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Accompagne les personnes lors de la post-crise (reconstruction, soutien psychologique, mise en contact avec entreprises pour travaux</li> </ul> </div> </div>



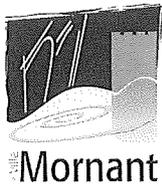
## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### LIEU DE RASSEMBLEMENT DU DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

**Nom** : Salle de cérémonie de la Mairie

<b>Lieu</b>	Salle de cérémonie
<b>Adresse</b>	Mairie – Place de la Mairie
<b>Accès</b>	Accès direct par l'extérieur. Accès PMR
<b>Equipements</b>	Ligne téléphonique – téléphones mobiles – fax – ordinateur – accès internet – photocopieur – imprimante – scanner
	Eclairage de secours – piles – batteries – groupe électrogènes
	Radio – TV
	Fournitures de bureau
	Documents utiles : cartes, annuaires
	Eau – café - biscuits

# 4. FICHES ACTIONS

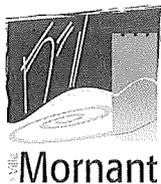


Mornant

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### FICHE 1 INONDATIONS

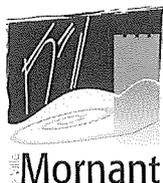
	Aléa inondation	Cellule concernée	Renvoi vers la fiche
Pré-crise	<p><b>S'INFORMER</b> Vigilance météo : se tenir informé grâce au bulletin régional de Météo France : suivi du phénomène et de sa nature</p> <p><u>Si passage en vigilance orange :</u></p> <p>*Se tenir prêt pour mettre en place le PCS</p> <p>*Préparer matériels, moyens nécessaires, hébergement en cas d'évacuation</p>	Cellule Evaluation/Sécurité	
	<p><b>INFORMER</b> Information de la population</p>	Cellule Communication + Cellule Evaluation/Sécurité	
Alerte	<p><u>Emise par :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Personnel du dispositif communal de sauvegarde</li> <li>❖ Habitants</li> <li>❖ ...</li> </ul>		Fiche « activation du PCS »
<b>ACTIVATION DU PCS</b>		<b>DOS</b>	<b>Fiche « activation du PCS »</b>
Pendant la crise	Evaluation de l'étendue de l'inondation	Cellule Evaluation/Sécurité	Utiliser des cartes en indiquant les limites de la zone inondée
	Alerte des populations concernées	Cellule Evaluation/Sécurité + Cellule Communication	Fiche « transmission de l'alerte »
	Mise en place d'une interdiction de circuler sur les voiries inondées et d'itinéraires de substitution	Cellule Evaluation/Sécurité	Fiche « sécurisation des lieux »
	Evacuation des populations concernées si besoin	Cellule Evaluation/Sécurité + Cellule Logistique	Fiche « évacuation »
	Gestion des hébergements et accueils si besoin	Cellule Accompagnement /Soutien	Fiche « hébergement d'urgence »
	Communication par réseaux sociaux et médias	Cellule Communication	
Après la crise	Accompagnement des populations évacuées vers leur domicile et entraide pour réparations et dommages	Cellule logistique	
	Remise en état et réouverture des voiries et réseaux		
	Accompagnement des populations touchées dans les process administratifs (assurance...) et soutien moral	Cellule Accompagnement/ Soutien	



# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

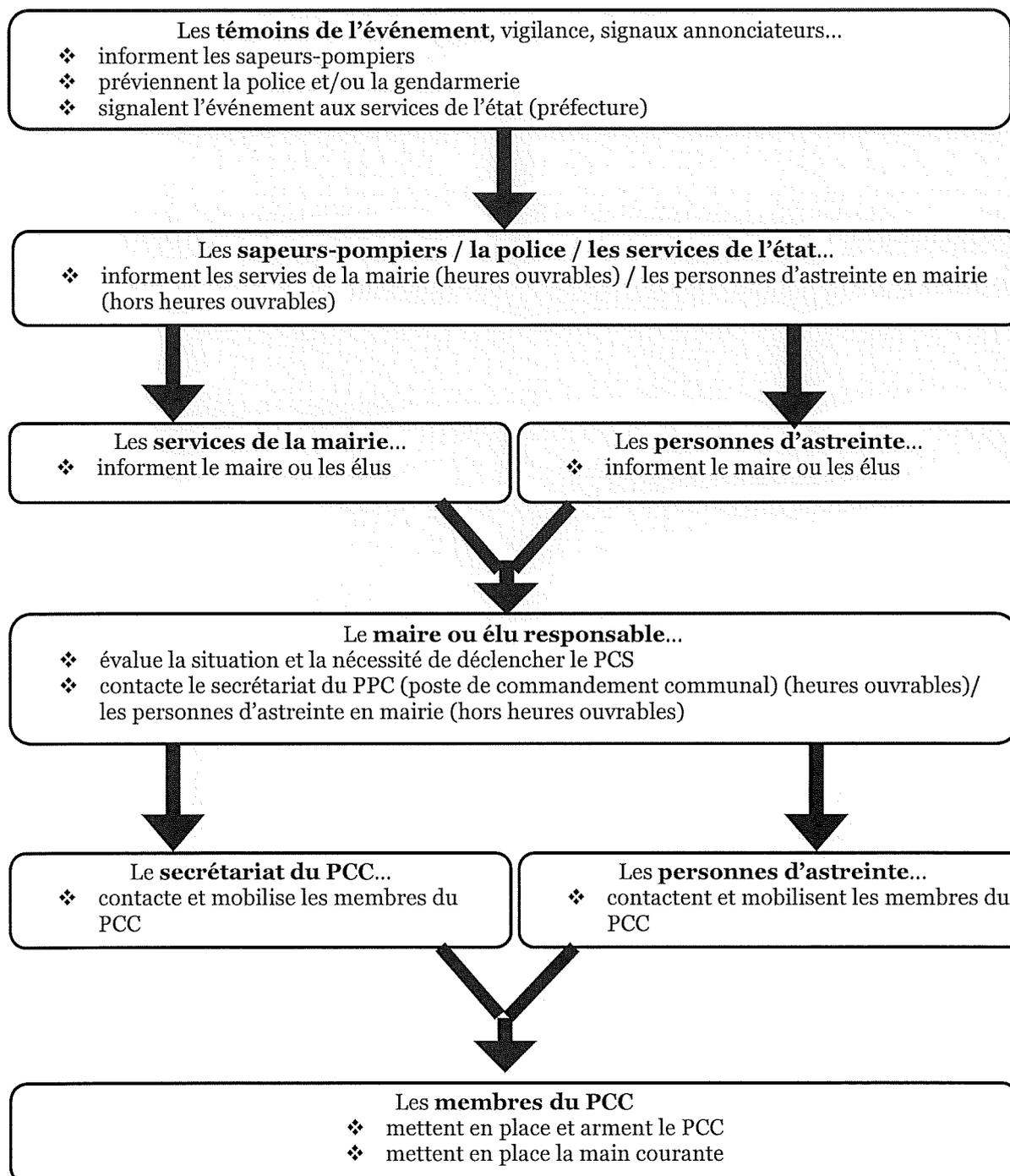
## FICHE 2 TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

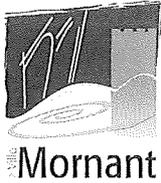
	Aléa lié aux TMD	Cellule concernée	Renvoi vers la fiche...
Pré-crise	<b>S'INFORMER</b> Se renseigner sur les itinéraires empruntés par les TMD et sur les substances transportées	Cellule Evaluation/Sécurité	
	<b>SE PREPARER</b> Sur les routes concernées. Imaginer des itinéraires de substitution potentiels en cas d'accidents		
Alerte	<u>Emise par :</u> ❖ Pompiers ❖ Habitants ❖ Personnel du dispositif communal de sauvegarde ❖ ...		Fiche « activation du PCS »
<b>ACTIVATION DU PCS</b>		<b>DOS</b>	<b>Fiche « activation du PCS »</b>
Pendant la crise	Si les secours ne sont pas encore sur place : En absence d'incendie : privilégier le confinement En cas d'incendie : évacuer les habitants concernés	Cellule Evaluation/Sécurité + Cellule Communication + Cellule Logistique	Fiche « transmission de l'alerte »  Fiche « Evacuation »
	Si les secours sont déjà sur place : contact avec les secours déjà déployés sur le terrain pour s'informer sur la nature du danger	Cellule Evaluation/Sécurité	
	Selon le danger (en concertation avec les secours) Confirmation : alerter les populations. Transmettre aux pompiers les panneaux, l'interdiction de circuler sur la voie communale et l'itinéraire de substitution  Evacuation : alerter les populations. Evacuer la zone concernée vers la salle des fêtes (si hors périmètre de sécurité)	Cellule Evaluation/Sécurité + Cellule Communication  Cellule Evaluation/Sécurité + Cellule Communication + Cellule Logistique	Fiche « transmission de l'alerte » Fiche « sécurisation des lieux »  Fiche « transmission de l'alerte » Fiche « évacuation »
	Ouverture éventuelle d'un centre d'hébergement	Cellule Accompagnement/Soutien	Fiche « hébergement d'urgence »
Après la crise	Accompagnement des populations évacuées vers leur domicile et entraide pour réparations et dommages	Cellule logistique	
	Remise en état et réouverture des voiries et réseaux		
	Accompagnement des populations touchées dans les process administratifs (assurance...) et soutien moral	Cellule Accompagnement/ Soutien	



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### FICHE 3 ACTIVATION DU PCS

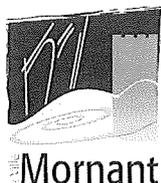




## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### FICHE 4 TRANSMISSION DE L'ALERTE

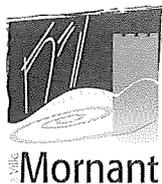
<b>Contenu</b>	Evènement majeur : communiquer à la population l'alerte et les consignes sur l'attitude à adopter.
<b>Par qui ?</b>	La <b>cellule communication</b> prépare les messages d'alerte. La <b>cellule évaluation &amp; soutien</b> alerte la population.
<b>Pour tous types de crises :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Ouvrir une rubrique sur l'événement en cours sur la page d'accueil du site Internet de la mairie.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• descriptif de l'événement,</li> <li>• quartier impacté,</li> <li>• conduite à tenir, et</li> <li>• en cas d'événement météorologique, un lien vers le site de Météo France et/ou Vigicrues.</li> <li>• Informer de l'éventuelle ouverture d'un centre d'hébergement, avec adresse exacte.</li> </ul> </li> <li>❖ <b>Communiquer sur les réseaux sociaux de la mairie, principalement Facebook et Twitter.</b> Renvoyer vers le site de la mairie qui sera le lieu d'actualisation. Les consignes doivent être complètes, il est donc préférable de scinder les tweets en plusieurs plutôt que d'omettre une information pour respecter la limite de caractères.</li> <li>❖ <b>Afficher sur le panneau à message variable les consignes de base.</b></li> <li>❖ <b>Envoyer aux citoyens volontaires un SMS</b> explicitant la nature de l'événement, la zone d'aléas, les consignes et la mention « Nous vous prions d'être attentifs à vos voisins fragiles ou isolés ».</li> <li>→listing des personnes volontaires, voir ANNUAIRE</li> <li>❖ <b>Téléphoner aux établissements publics</b>, en commençant par ceux situés dans les zones impactées. Leur préciser s'il faut évacuer ou au contraire retenir les usagers. Si personne ne répond au téléphone, <b>dépêcher un agent municipal sur place.</b></li> <li>→listing des ERP, voir ANNUAIRE</li> <li>❖ <b>Affecter des agents municipaux aux seuls appels téléphoniques</b> de la population. Ces agents doivent être mis régulièrement au courant de l'évolution de la situation et des consignes de sécurité.</li> </ul>
<b>Selon la crise :</b>	<p><b>Porte à porte dans la zone concernée.</b> Mobiliser prioritairement la Police Municipale, plus des agents municipaux si la zone est trop grande pour la Police Municipale seule. <b>NE PAS EFFECTUER CE PORTE A PORTE SI CELA MET EN DANGER LES AGENTS</b> (en cas de renversement de matière dangereuse par exemple)</p> <p><b>OU</b></p> <p><b>Activer la sirène d'alerte en cas de danger grave nécessitant de rester en intérieur.</b></p>
<b>Messages à transmettre</b>	<p>Le contenu des messages est à moduler selon la nature et la gravité de la situation, son évolution et les décisions prises par le PCC.</p> <p>→se référer au tableau « Média Aléa » (en pièce jointe)</p>



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### FICHE 5 ÉVACUATION

<b>Contenu</b>	Modalités d'évacuation
<b>Par qui ?</b>	La <b>cellule logistique et évaluation/sécurité</b> , en coordination avec les <b>services de secours et sécurité</b>
<b>Pré-crise</b>	Informers la population sur le lieu de rassemblement : salle des fêtes.
<b>Pendant la crise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Délimiter au <b>niveau cartographique</b> la zone à évacuer</li> <li>❖ <b>Alerter la population</b> de la zone concernée</li> <li>❖ En fonction du nombre de personnes évacuées (à évaluer), <b>choisir les lieux d'hébergement d'urgence</b> à ouvrir en coordination avec la cellule accompagnement/soutien.</li> <li>❖ <b>Evaluer le nombre de personnes âgées, sensibles, malades</b> dans la zone et qui auront besoin d'une attention et d'une aide particulière pour l'évacuation.</li> <li>❖ Se tourner vers les <b>référénts de quartiers*</b> pour s'assurer que tous les habitants soient bien pris en compte et évacués.</li> <li>❖ Pour les aléas suivants** : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aléa inondation</li> <li>• Aléas liés aux Transports de Matières Dangereuses (thermique, explosion)</li> <li>• Aléa sismique</li> <li>• Aléa mouvement de terrain</li> <li>• Aléa grand froid (coupure d'électricité ou de chauffage qui dure)</li> </ul> </li> </ul> <p>→Demander aux personnes l'évacuation vers la <b>salle des fêtes</b>. Si le nombre de personnes à évacuer est faible, les diriger directement vers un centre d'hébergement sans transiter par la salle des fêtes</p> <p>Dans le cas d'un <b>séisme</b>, évacuer vers des points de rassemblement qui ne sont pas à proximité immédiates de structures susceptibles de s'écrouler.</p> <p>→Composer des <b>groupes de personnes</b> et les diriger vers les centres d'hébergement</p> <p>→Evacuer, en <b>coordination avec les services de secours et sécurité</b>, les personnes âgées/sensibles/malades directement vers un centre d'hébergement particulier, voire les hôpitaux si nécessaires.</p>
<p>*Les référénts de quartiers ont été nommés préalablement à la procédure PCS. Il s'agit de personnes assurant le relai entre la mairie et leur quartier.</p> <p>**Pour le risque nucléaire, l'aléa tempête/intempéries, l'aléa épidémie/épizootie, TMD (toxique) le confinement est privilégié à l'évacuation.</p> <p>Pour l'aléa canicule, l'aléa chutes de neiges, le risque contamination de l'eau potable, ceux-ci ne sont pas concernés par des mesures d'évacuation.</p>	



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### FICHE 6 HÉBERGEMENT D'URGENCE

<b>Par qui ?</b>	-La <b>cellule accompagnement/soutien</b> -La <b>cellule logistique</b> pour les produits de ravitaillements, de soins médicaux...vers les hébergements.
<b>Mise en place de l'hébergement :</b>	<p><b>A vérifier avant l'ouverture de l'hébergement</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les clés du bâtiment</li><li>• le chauffage, le réseau d'eau potable</li><li>• nombre de tables, chaises, couchages ? (<i>couchages : matelas, lits, couvertures, tatamis, tapis de gym</i>).</li></ul> <p>Si la réponse à toutes ces questions est oui, on peut ouvrir le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE)</p> <p><b>Disposition des lieux : au moins 4 zones principales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• A l'entrée, une <b>zone d'accueil et de prise en charge</b>. Tout nouvel arrivant doit se présenter et donner ici son nom. Attribution des couchages. Une 1<sup>ère</sup> aide administrative pourra être fournie ici et des informations seront communiquées. Les sortants devront également déclarer ici leur sortie.</li><li>• Un <b>espace réconfort</b>, où sont disposées des tables et chaises. Ici seront fournis des repas et boissons chaudes, des jeux pour enfants.</li><li>• Un <b>espace nuit et repos</b> où seront disposés les couchages, attribués à l'arrivée de chacun. Il faut veiller à ne pas séparer les couples, les familles, voire les groupes d'amis désirant rester ensemble.</li><li>• Un <b>espace isolé et accessible</b> aisément et par tous (y compris personnes âgées ou en fauteuil), un <b>espace médical</b> avec des lits, un nécessaire à pharmacie et un médecin ou un infirmier/ère.</li></ul> <p>Doivent être présents au CARE (selon l'ampleur de l'événement) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un responsable de centre</li><li>• Deux personnes se relayant à l'accueil</li><li>• Une personne servant des repas et boissons chaudes</li><li>• Un médecin ou infirmier</li><li>• Un animateur périscolaire pour occuper les enfants</li></ul> <p>Ces personnes appartiennent en premier lieu à la cellule accompagnement/soutien</p> <p><b>Besoins matériels</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Couchages</li><li>• Chaises, Tables</li><li>• Stylos et registres pour l'accueil</li><li>• Les clés</li><li>• Repas (<i>soit chauds si une cuisine centrale type cantine scolaire est en état de fonctionner soit des sandwiches...</i>), boissons : thé, café, eau, jus de fruits</li><li>• Jeux de société, de cartes, etc.</li><li>• Matériel médical et médicaments de base</li><li>• Signalisation en extérieur du Centre</li></ul>



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### FICHE 8 SÉCURISATION DES LIEUX

<b>Contenu</b>	Avant, pendant et après une crise, peut être nécessaire de mettre en sécurité des infrastructures pour éviter une mise en danger de la population (utilisation de voies routières inondées, écroulement d'un bâtiment...)
<b>Par qui ?</b>	La cellule <b>évaluation/sécurité</b>
<b>Pré-crise</b>	-Identifier les lieux de stockage des panneaux de signalisation, des balisages -Imaginer des itinéraires de substitution pour des scénarios avec coupures sur des routes données (les routes départementales en priorité)
<b>Pendant la crise</b>	<p>Pour les aléas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aléas inondations</li> <li>• Aléas séismes</li> <li>• Aléas liés aux transports de matières dangereuses</li> <li>• Aléas mouvements de terrains</li> <li>• Aléas tempêtes/intempéries</li> <li>• Aléas chutes de neige</li> </ul> <p>Il convient de barrer des routes et mettre en place des itinéraires de substitution si emprunter la voie peut constituer un danger pour la population ou si cette voie est coupée.</p> <p>Evaluer au niveau cartographique les voies dont on interdit l'accès. Prévoir une marge conséquente en cas d'évolution défavorable de la crise.</p> <p>→Placer des panneaux d'interdiction de circuler en amont du tronçon coupé ou du tronçon dangereux et y afficher l'arrêté d'interdiction de circuler Les placer au niveau d'intersection pour permettre de choisir un autre itinéraire ou faire demi-tour.</p> <p>→Orienter les automobilistes en établissant un itinéraire de substitution qui contourne bien le danger. Utiliser des panneaux de déviation toute au long de l'itinéraire choisi.</p> <p>Pour les aléas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aléas inondations</li> <li>• Aléas séismes</li> <li>• Aléas mouvements de terrains</li> <li>• Aléas tempêtes/intempéries</li> <li>• Aléas chutes de neige</li> </ul> <p>Il convient en plus de sécuriser les bâtiments/infrastructures/toitures/arbres...susceptibles de s'écrouler. Un périmètre sera établi autour de la structure dangereuse avec des balisages (ruban de signalisation).</p>
<b>Après la crise</b>	Une fois la crise terminée, le danger représenté par ces structures fragilisées devra être éliminé : destruction complète/stabilisation/découpe

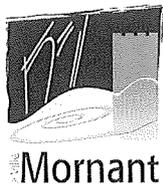


## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### FICHE 8 RELATIONS « MÉDIAS »

<b>Contenu</b>	Conserver 1 attitude cohérente et adaptée face aux sollicitations des médias.
<b>Par qui ?</b>	La <b>cellule communication</b> ainsi que la personne désignée pour prendre la parole devant les journalistes (DOS, RAC, chef de la police municipale)
<b>Pendant la crise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ne pas répondre aux sollicitations téléphoniques</b> ou par réseaux sociaux des journalistes. En effet, ces canaux sont réservés à l'assistance des populations</li> <li>• Si la présence est physique (à la mairie ou au centre d'hébergement), s'assurer de leur <b>connaissance et respect des consignes de sécurité</b>. Les journalistes ne doivent pas se mettre inutilement en danger</li> <li>• <b>Accueillir</b> les journalistes à l'intérieur des bâtiments, où ils patienteront. Leur proposer des boissons chaudes.</li> <li>• Les aiguiller vers <b>le site de la mairie</b> (<a href="http://www.ville-mornant.fr">www.ville-mornant.fr</a>) qui est le lieu de communication à la population.</li> <li>• <b>Ne pas répondre à leurs interrogations</b>. Indiquer qu'une déclaration leur sera faite en temps voulu.</li> <li>• Lorsque la situation est un peu calmée, <b>une déclaration sera faite par le Maire</b> (ou à défaut par le responsable de la cellule communication ou le chef de la police municipale). Celle-ci sera rédigée et validée à l'avance par la cellule communication (et le DOS s'il ne fait pas lui-même la déclaration). Celle-ci explicitera :             <ul style="list-style-type: none"> <li>→ La nature de l'événement</li> <li>→ Les consignes de base</li> <li>→ L'évolution prévue</li> <li>→ L'éventuelle ouverture d'un centre d'accueil</li> <li>→ Les moyens mis en œuvre et actions effectuées ou en cours en insistant sur la coopération forte entre Mairie, secours et autres institutionnels éventuels (rectorat, préfecture, etc.)</li> <li>→ Un remerciement de la population pour « son civisme et son calme face à la situation »</li> </ul> </li> <li>• En cas d'évolution de la situation, de nouvelles déclarations seront faites à la presse</li> </ul>

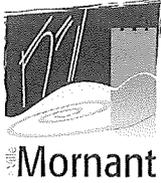
Un modèle de réquisition est aussi disponible en ANNEXE.



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### FICHE 9 COORDINATION PCS / PPMS

<b>Contenu</b>	Le PCS et le PPMS ont tous deux les mêmes objectifs de protection des populations mais à une échelle différente : le premier à l'échelle de la commune et le deuxième, à l'échelle de l'établissement scolaire. Lors d'un aléa, il est nécessaire que ces deux plans se complètent et soient bien coordonnés, ce qui est l'objectif de cette fiche.
<b>Par qui ?</b>	Les <b>établissements scolaires</b> en coordination avec le <b>secrétariat du poste de commandement communal</b> . En cas d'évacuation en dehors de l'établissement scolaire, intervention de membres des <b>cellules évaluation/sécurité et logistique</b>
<b>Pré-crise et crise</b>	<p>-Si tous les aléas listés dans ce PCS ne sont pas repris dans les PPMS, au moins effectuer une information sur ces aléas manquants et la façon dont il faut s'en protéger</p> <p><b>Transmission messages vigilance/alerte</b></p> <p>-Les dispositifs de transmission des messages de vigilance et d'alerte doivent être connus de tout le personnel des établissements scolaires. Leur manipulation doit être prise en charge par la personne chargée de relayer l'alerte au sein des établissements.</p> <p>Cela inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une connexion aux réseaux sociaux et au compte de la ville de Mornant</li> <li>• Une connexion au site internet de la ville de Mornant</li> <li>• Intégration du numéro de cette personne à la liste des volontaires à contacter pas SMS en cas de crise</li> </ul> <p><b>Evacuation</b></p> <p>-S'il y a nécessité d'évacuer les écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si la menace est imminente : organisation d'un convoi des enfants et encadrants vers le gymnase le plus proche (s'assurer d'avoir pris les clés)</li> <li>• Si la menace n'est pas imminente : attendre un membre des cellules évaluation/sécurité ou logistique et suivre ses instructions</li> </ul> <p><b>Relation média</b></p> <p>-Si un journaliste venait à poser des questions au personnel des établissements scolaires, leur demander de ne pas répondre et de se diriger vers la mairie</p>
	Si le personnel des établissements scolaires est témoin d'un accident pouvant avoir des conséquences sur l'établissement et/ou le reste de la commune, c'est le secrétariat du poste de commandement communal qui doit être appelé. Son numéro direct doit être transmis aux établissements scolaires.

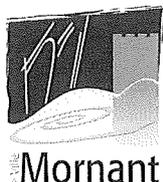


## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### FICHE 10

# MÉTHODE : MANIFESTATIONS EXTÉRIEURES

<b>Contenu</b>	Un aléa peut se produire pendant une manifestation sur la commune. La situation peut être alors particulièrement sensible étant donné le nombre de personnes rassemblées en un seul lieu.
<b>Par qui ?</b>	Le dispositif communal mobilisé peut être composé de personnes issues de différentes cellules.
<b>Avant la manifestation extérieure</b>	<p><b>Moyens de secours :</b> Selon la nature, le nombre de participants et la localisation de la manifestation, des moyens de protection civile peuvent être engagés pour assurer les opérations de premiers secours si besoin au cours de l'événement.</p> <p><b>Information :</b> -Se renseigner auprès des sites web suivants :</p> <p><b>Météo :</b> <a href="http://www.meteofrance.com/accueil">http://www.meteofrance.com/accueil</a></p> <p><b>Inondation :</b> <a href="http://www.vigicrues.gouv.fr">http://www.vigicrues.gouv.fr</a> <a href="http://www.contratderivieredugaron.fr/">http://www.contratderivieredugaron.fr/</a></p> <p><b>Epidémies:</b> <a href="https://websenti.u707.jussieu.fr/sentiweb/?site=auvergne-rhone-alpes">https://websenti.u707.jussieu.fr/sentiweb/?site=auvergne-rhone-alpes</a> pour évaluer les risques potentiels pouvant toucher le territoire. En cas de risque avéré, la manifestation pourra être annulée.</p> <p><b>Protection et anticipation</b> -Mobiliser les membres du dispositif communal (et autres personnels de mairie si nécessaire) en tant que personnes relais. Ces personnes doivent être clairement discernables (gilet jaune) et joignables (téléphone, talkie-walkie...) et contribuent au bon déroulement de l'événement (respect des règles de sécurité notamment)</p> <p>-Bien identifier le périmètre</p> <p>-Bien matérialiser les issues de chaque lieu de manifestations (signaux lumineux, panneaux de grandes tailles)</p> <p>-Bien s'assurer que les clés des différents lieux cités pour le confinement d'urgence sont à portée de main</p> <p>-Si besoin, en début de manifestation, rappeler aux personnes présentes les consignes de sécurité de manière brève mais efficace par message au micro</p>
<b>En cas de crise</b>	ANNEXE

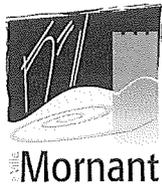


## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### FICHE 11 MÉTHODE « PERSONNES ÂGÉES/SENSIBLES/MALADES »

<b>Contenu</b>	<b>Aborder le cas des personnes âgées/sensibles/malades en cas d'évacuation.</b>
<b>Par qui ?</b>	Les cellules <b>évaluation/sécurité</b> et <b>logistique</b> sont responsables de l'évacuation, y compris des personnes âgées, sensibles ou malades.
<b>Pendant la crise</b>	<p>-Lors du porte-à-porte, ne pas oublier qu'une personne ayant du mal à se déplacer mettra du temps à ouvrir, il faut rester assez longtemps devant la porte.</p> <p>-Si le risque est imminent et les personnes sont vraiment exposées, ne pas hésiter à forcer la porte.</p> <p>Avant l'évacuation, demander si la personne a besoin des choses suivantes et vérifier qu'elle les a bien prises :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Des médicaments indispensables, suffisamment pour tenir quelques jours (selon la nature de l'événement)</li><li>• L'ordonnance de ces médicaments (si nécessaire)</li><li>• Le numéro de téléphone ou le nom de leur médecin traitant</li></ul> <p>-Si le risque n'est pas imminent, on peut demander à la personne de prendre des vêtements de rechange et/ou des vêtements chauds.</p> <p>-Les personnes âgées/sensibles/malades ne devront pas transiter par un point de rassemblement mais seront emmenées directement dans un centre d'hébergement qui leur sera réservé.</p>

## **5. DISPOSITIF DE SUIVI DU PCS**



# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

## ANNUAIRE – MAI 2017

N° d'astreinte de la mairie - 06 89864826

### Personnel communal intervenant dans le dispositif de crise

Nom	Fonctions	Cellule-Rôle	Téléphone
<b>Direction des opérations de secours</b>			
<b>Renaud PFEFFER</b>	Maire	Directeur des Opérations de Secours (Maire)	06 09 27 44 66
<b>Henri-Michel COMET</b>	Préfet	Directeur des Opérations de Secours (Préfet)	
<b>Actions communales</b>			
<b>Chantal DREUX</b>	Adjointe à la sécurité	Responsable des Actions Communales	06 09 49 45 43
<b>Louisa TATEM BERTHET</b>	DGS	Secrétariat du poste de commandement communal	06 61 90 81 82
<b>Cellule logistique</b>			
<b>Christian GALLET</b>	Conseiller délégué à la voirie	Responsable cellule logistique	06 82 46 49 29
<b>Mickaël BOUCHET</b>	DST	Equipe cellule logistique	06 25 59 33 71
<b>Cellule Evaluation / Sécurité</b>			
<b>Yves PAPILLON</b>	Conseiller délégué aux bâtiments	Responsable cellule évaluation/sécurité	06 21 23 80 55
<b>Patrick PERRIOLLAT</b>	ASVP	Equipe cellule évaluation/sécurité	06 89 86 48 30

### Cellule Communication

<b>Loïc BIOT</b>	Adjoint à la communication	Responsable cellule communication	06 67 60 13 08
<b>Anne-Claire POYARD</b>	Chef du Pôle Communication	Equipe cellule communication	06 09 06 46 66

### Cellule Accompagnement & Soutien

<b>Pascale CHAPOT</b>	1 <sup>ère</sup> adjointe, déléguée aux Solidarités	Responsable cellule accompagnement & soutien	06 85 64 67 05
<b>Sylvie RAYMOND</b>	Responsable du Pôle Solidarités	Equipe cellule accompagnement & soutien	

## **Numéros d'urgence**

Numéro d'astreinte de la Mairie de Mornant :

06 89 86 48 28

Numéro d'urgence dans toute l'Europe : 112

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

S.A.M.U : 15

Centre Antipoison : 04 72 11 69 11

Centre des grands brûlés de Lyon :

04 78 61 89 48

Médecins de garde du canton :

04 78 44 03 03

Eau – VEOLIA EAU : 0 810 000 777

Électricité EDF (dépannage) : 0 810 76 17 73

Gaz de France (service sécurité) : 0 800 47 33 33

Numéro d'urgence au service des personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre : 114

## **Centres hospitaliers**

Centre hospitalier - Lyon Sud :

08 20 08 20 69

Hôpital Montgelas à Givors : 04 78 07 30 30

Hôpital de Rive-de-Gier : 04 77 75 25 42

Hôpital Édouard Herriot : 0 820 867 847

Hôpital femme-mère-enfant : 0 820 0820 69

Hôpital neuro-cardio : 04 72 35 71 77

## **Défibrillateurs à Mornant**

Défibrillateur 1 - Tour du Vingtain,

Place de la liberté

Défibrillateur 2 - Gymnase de la Tannerie,

Chemin de la Tannerie

Défibrillateur 3 - Complexe sportif Paul Verguin

Défibrillateur 4 - Salle des sports de la Grange-Dodieu

## **Services d'aides et d'écoute**

CCAS : 04 78 44 00 46

Allô « service public » : 39 39

Allô enfance en danger : 119

SOS enfants disparus : 116 000

Fil santé jeune : 32 24

Allô maltraitance des personnes âgées : 39 77

Aide aux victimes : 04 78 07 41 00

Violences conjugales : 39 19

Écoute alcool : 0 811 913 030

Écoute cannabis : 0 811 91 20 20

Écoute santé : 0800 150 160

Drogues info service : 0 800 231 313

Sida info service : 0 800 840 800

Cap écoute : 0800 33 34 35

**Service de secours et d'intervention  
SDIS, SAMU, médecins, infirmiers**

Bâtiment	Téléphone
Centre hospitalier Lyon Sud	08 20 08 20 69
Hôpital Montgelas Givors	04 78 07 30 30
Hôpital de Rive-de-Gier	04 77 75 25 42
Hôpital Edouard Herriot	0 820 867 847

**Service de maintien de l'ordre et sécurité : police  
municipale/nationale, gendarmerie**

Bâtiment	Adresse	Téléphone
Gendarmerie nationale	Rue Louis Guillaumond	04 78 44 00 64

**Commerçants**

Bâtiment	Interlocuteur	Adresse	Téléphone
----------	---------------	---------	-----------

**PHARMACIES**

Pharmacie de la Tour Ronde	Laurent PICOT	6 rue Jean Condamin	04 78 44 02 03
Pharmacie de la Place	Sylvie FONTANEAU	2 Place de la Liberté	04 78 44 97 15

**DENRÉES ALIMENTAIRES**

Grand Casino	Ferdinand MAGALHAES	Rue Louis Guillaumond	04 78 81 08 10
Petit Casino	Jean DE AMORIN	14 Place de la Liberté	04 78 81 01 60
L'Épicerie	Lilian PAUC	17 Place de la Liberté	04 78 44 02 42
Boulangerie Braly	Sylvie BRALY	17 Place de la Liberté	04 78 44 02 51
Boulangerie au Feu de bois	Franco GERVASI	6 avenue du Souvenir	
Boucherie Barril	Christophe BARRIL	11 Place de la Liberté	04 78 81 01 37
Boucherie Maniglier	Richard MANIGLIER	14 rue de Lyon	04 78 19 76 94

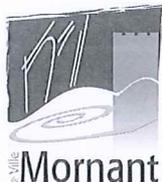
**MATÉRIEL DE CONSTRUCTION ET BRICOLAGE**

Quincaillerie mornantaise	Alain ESPARCIEUX -	13 avenue de Verdun	04 78 44 09 31
FAURE Matériaux	Bruno FAURE	17 rue Boiron	04 78 44 00 02

## Bâtiments communaux et ERP de Mornant

Bâtiment	Interlocuteur	Adresse	Téléphone
Collège public Pierre de Ronsard		9 Bd des Acqueducs	04 78 19 93 10
Collège/Lycée Privé St Thomas d'Aquin	Mme BATUT	6 chemin du Laud	04 78 44 00 52
Crèche « Les fifrelous »		6 rue Villeneuve	04 78 44 06 90
Crèche « La Ribambelle »	Mme GRANGE	7 rue du souvenir	04 78 44 08 14
Ecole maternelle publique	Mme LOISEAU	Rue du Docteur Carrez	04 78 44 14 00
Ecole maternelle/primaire privée	Mme CABAUD	Rue du Puits de la Forge	04 78 44 01 13
Ecole élémentaire publique	Mme VALEYRE	21 avenue de Verdun	04 78 44 01 93
Espace culturel Jean Carnet		Boulevard du Pilat	04 78 44 05 17
Maison de retraite de Mornant		12 avenue de Verdun	04 78 19 90 90
Piscine intercommunale		276 avenue Pays Mornantais	04 78 44 70 26
Salle des fêtes Noël Delorme		Rue Patrin	
Salle de danse (Carémi)/Espace social		Rue Henri IV	
Salle des sports de la Grande Dodieu		44 rue du Docteur Carrez	
Salle des Fifres		Avenue de Verdun (premier étage de l'ancien centre de secours)	

# 6-MODÈLES



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

# ARRÊTE DE RÉQUISITION



**Le maire de la commune de .....**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant : (l'événement).....  
.....survenu le ..... à .....heures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : à expliciter le plus possible.....,

### **Arrête :**

**Article 1er :** L'entreprise .....est réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (*préciser la nature, le lieu de la prestation...*) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

**Article 2 :** *préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.*

**Article 3 :** La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au ... . . / pour (*X heures, voire jours.*)

**Article 4 :** [*le requis*] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

**Article 5 :** A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

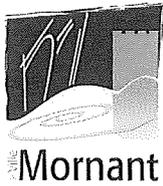
**Article 6 :** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

**Article 7 :** Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[ requis]. Son ampliation sera affichée à.....et transmise à M. le Préfet.

**Article 8 (exécution) :** Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à .....le ...../...../.....

**Le maire,**



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

# ARRÊTE D'INTERDICTION DE CIRCULER SUR UNE VOIE COMMUNALE



Le Maire de .....

**Vu** les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** ..... survenu le.....  
.....

Considérant que ..... constitue un danger pour la  
sécurité publique ;

### A R R E T E

**Article 1er** : L'accès à la voie communale n°..... est interdit jusqu'à nouvel ordre.

**Article 2** : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

**Article 3** : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

**Article 4** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

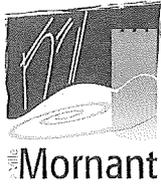
**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Préfet du Département
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Président du Conseil Général
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à....., le.....

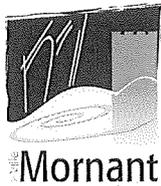
Le Maire



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### MODÈLE DE MAIN COURANTE

Heure	Origine de la demande/message	Demande/message	Suite donnée	Heure	Observation
-------	-------------------------------	-----------------	--------------	-------	-------------



# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

## DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS DE MORNANT

DOCUMENT À CONSERVER - DOCUMENT À CONSERVER - DOCUMENT À CONSERVER

### Le risque d'inondations

Même si le risque est faible, les inondations sur la commune peuvent survenir à la suite de fortes pluies pouvant induire des débordements de ruisseaux entraînant par la même des inondations d'habitations proches, voire de coulées de boues.

Mornant a été concernée par le plan de Prévention des Risques Naturels inondation du Gersac prescrit le 13/12/2012.

#### Consignes :

##### 1/ En cas d'orage :

- Mettre hors d'eau le maximum de vos biens et les produits polluants (engrais, produits de nettoyage...)
- Fermer toutes les ouvertures et installer des protections temporaires pour ralentir la pénétration de l'eau.

- Prévoir les équipements minimum (radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couverture...)



- Couper l'électricité et le gaz

##### 2/ Pendant l'inondation :



- Attendez-vous
- Restez informés de la montée des eaux
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ne téléphonez pas

##### 3/ Après l'inondation :

- Attendez les consignes pour boire l'eau du robinet
- Aérez et nettoyez les pièces
- Ne rétablissez le gaz et l'électricité que si l'installation est bien sèche

### Le risque de mouvements de terrain

#### Consignes :

##### 1/ Avant :

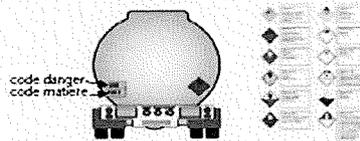
- détectez les signes précurseurs (fissures dans les murs, poteaux, barrières penchées, terraces endoués...)
- Informez les autorités

##### 2/ Pendant le mouvement de terrain :

- Fuyez la zone dangereuse
- Ne revenez pas sur ses pas
- Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé
- Mettez-vous à disposition des secours

### Le transport des matières dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement, en fonction de ses caractéristiques physiques ou chimiques, et en fonction de la nature des réactions qu'elle est susceptible de produire. Les matières dangereuses peuvent être acheminées par divers types de transport. Sur la commune de Mornant il est autorisé le transport par canalisation (gaz) et le transport par route.



Le risque de transport de matières dangereuses, lorsqu'il survient, peut entraîner différentes conséquences : une explosion, un ruage toxique, un incendie ou une pollution de l'atmosphère, du sol et de l'eau.

#### Consignes :

##### 1/ Si vous êtes témoin d'un accident :

Relevez si possible les numéros sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière du camion, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal pour permettre aux secours d'identifier les produits. Appelez les secours au 18 ou au 112.

##### 2/ Des lésions :

- Renseignez le bâtiment le plus proche ou rendez le local retanchez
- fermer fenêtres et portes, arrêter ventilation et climatisation
- Suivez les consignes données par la radio
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ne fumez pas

##### 3/ A la fin de l'attente : aérer le local de confinement.

### Numéros utiles

MAIRE DE MORNANT  
BP6 - 69440 MORNANT  
Téléphone : 04 78 44 00 46  
Portable : 06 89 86 48 20  
Fax : 04 78 44 91 70  
www.ville-mornant.fr

POMPIERS 18 ou 112  
SAMU 15 ou 112  
GENDARMERIE 17 ou 112

Météo France  
03 99 71 02 69



# DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



EDITION 2013

### Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur se définit comme un événement brutal et le plus souvent imprévu, qui entraîne des conséquences importantes sur les personnes, les biens et l'environnement. Par définition, ce type d'accident a une très faible probabilité de survenir. A chaque risque correspond des consignes particulières à adopter pour se protéger et ne pas gêner l'intervention des secours.

On distingue deux grandes familles de risques majeurs sur la commune :



- Les risques naturels : inondation, séisme, aléas climatiques, glissement de terrain
- Les risques technologiques : transport de matières dangereuses par voie routière et par canalisation.

### Les moyens d'alerte

L'information de la population est une des missions les plus importantes du Maire. Outre l'information préventive, il a la responsabilité de retransmettre l'alerte qu'il reçoit. Afin d'avertir le maximum de personnes, tous les moyens possibles sont utilisés (porte à porte, porte-voix, service de secours, médias, site internet de la commune : [www.ville-mornant.fr](http://www.ville-mornant.fr), téléphone).

### Que faire en cas d'alerte ?

Quand vous êtes alerté, ces consignes s'appliquent quel que soit le risque et sauf consigne contraires données par les autorités au moment de l'événement.



#### 1/ Adoptez-vous

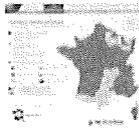
#### 2/ Informez-vous

- Écoutez la radio ou la télévision locale
- Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée
- France Inter (99.8) et France Info (103.4 et 105.4) ou se connecter à [www.ville-mornant.fr](http://www.ville-mornant.fr)

#### 3/ Respectez les consignes

- celles spécifiques à chaque risque
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Coupez le gaz et l'électricité pour éviter explosion et court-circuit.
- Ne téléphonez pas pour libérer les lignes pour les secours
- Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités

### Les risques météorologiques



Les phénomènes météorologiques font l'objet d'une vigilance à l'échelle nationale élaborée par Météo France. La vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole. La carte de vigilance météo est disponible sur le site : <http://france.meteofrance.com/vigilance>

### Le plan canicule

Ce plan national est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2005. Il comporte 3 niveaux :

Niveau de veille saisonnière : activée du 1<sup>er</sup> juin au 31 août.  
Niveau de « mise en garde et actions » : déclenché par les préfets lorsque les conditions météorologiques l'exigent.

Niveau de mobilisation maximale : déclenché sur instruction du 1<sup>er</sup> Ministre dans le cas où la canicule est aggravée par d'autres facteurs (rupture d'alimentation électrique, pénurie d'eau potable, etc.)

Le Centre Communal d'Action Sociale de Mornant a mis en place une procédure en cas de canicule, n'hésitez donc pas à le contacter pour toute demande d'informations.

### Les chutes de neige

Ces chutes de neige abondantes peuvent bloquer la circulation et dépasser les capacités de déneigement de la commune et du département.

Mesures de prévention :

le déneigement est l'affaire de tous, il appartient à chaque propriétaire ou locataire, qu'il soit commerçant ou résident, de déneiger le trottoir devant chez lui.

### Le risque sismique

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient des déplacements et des frottements des roches en profondeur. Le phénomène provoque une secousse principale, qui peut être suivie de répliques.

PENDANT la première secousse :

- Rester où l'on est
- Se protéger la tête avec les bras
- Ne pas allumer de flamme

### Le plan grand froid

Le gouvernement recommande, dans le cadre du plan grand froid, de coter les mesures prises par les préfectures sur la base de trois niveaux météorologiques :

Niveau 1 : températures positives dans la journée mais comprises entre 0 et -5°C la nuit.  
Niveau 2 : températures négatives le jour et comprises entre -5°C et -10°C la nuit.

Niveau 3 : températures négatives le jour et inférieures à -10°C la nuit.

Si le niveau 1 est le plus souvent maintenu durant tout l'hiver, le niveau 2 et particulièrement le niveau 3 sont déclenchés selon les prévisions de Météo France.

Faites preuve de vigilance et collaborer à la solidarité nationale en signalant toute situation de détresse en téléphonant au 115 (SAMU social).

### La tempête

1/ avant :



- Consulter régulièrement les bulletins de météo France
- Rentrer dans un abri en dur.
- Fermer les portes et les volets.
- Rester les bêtes et le matériel.
- S'éloigner des lacs, étangs ou retenues d'eau.

2/ pendant :



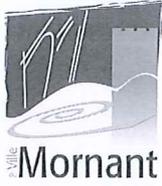
- S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités
- Se déplacer le moins possible
- Rester chez soi et la meilleure des protections.
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.

3/ après :

- Continuer à s'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités.
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- Ne pas toucher aux câbles électriques tombés à terre.

APRÈS la première secousse :

- Se méfier des répliques. Il peut y avoir d'autres secousses importantes.
- Ne pas prendre les ascenseurs
- Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz (en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités).
- Si l'on est bloqué sous des débris, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, pouce, canalisation...).



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### ANNEXES

Ville de Mornant		Fiche « Vigilance »						Fiche n°1
Contenu		Certe fiche présente les différents messages de vigilance qui peuvent être envoyés à la population dans le cas où une crise serait imminente et selon l'aléa considéré						
Par qui ?		La cellule communication prépare les messages de vigilance et la cellule évaluation & sécurité les transmet à la population						
Consignes générales		Aléa inondation	Aléa tempêtes/intempéries (vent)	Aléa canicule	Aléa chutes de neige	Aléa grand froid	Aléa épidémie/epizootie	Menace terroriste (avis de recherche)
Twitter	1) Epingler le tweet résumant les consignes 2) Retweeter les informations émanant des secours (Préfecture, police, SDIS, etc.) 3) Si d'autres hashtags sont populaires pour faire référence à l'événement, les utiliser	#Vigilance: alerte inondation, évitez les cours d'eau et restez prudents. + d'infos : <a href="http://www.ville-mornant.fr/#Mornant-RT">http://www.ville-mornant.fr/#Mornant-RT</a> svp	#GrandVent : Soyez vigilants et limitez vos déplacements. Plus d'infos : <a href="http://www.ville-mornant.fr/#Mornant-RT">http://www.ville-mornant.fr/#Mornant-RT</a> svp.	#VagueDeChaleur : hydratez-vous régulièrement. + d'infos : <a href="http://www.ville-mornant.fr/#Mornant-RT">http://www.ville-mornant.fr/#Mornant-RT</a> svp	#Neige: Restez prudents sur la route et limitez vos déplacements. Plus d'infos : <a href="http://www.ville-mornant.fr/#Mornant-RT">http://www.ville-mornant.fr/#Mornant-RT</a> svp.	#VagueDeFroid : Adaptez vos habitudes ! ❄️❄️ (Reprendre visuel national)	#MaladieInQuestion: Contre l'épidémie, adoptons les bons gestes (Reprendre un visuel Ministère de la Santé). Plus d'infos : <a href="http://www.ville-mornant.fr/#Mornant-RT">http://www.ville-mornant.fr/#Mornant-RT</a> svp.	Retweeter les consignes et appels à témoin de @Place-Beaurau, @precthorne, @PoliceNationale, @PoliceNat9, @Gendarmerie et autres éventuels comptes institutionnels (penser à vérifier l'authenticité des comptes pour ne pas propager de fausses informations)
Facebook	1) Epingler la publication résumant les consignes 2) Partager les informations émanant des secours (Préfecture, police, SDIS, etc.)	VIGILANCE INONDATION Alerte [couleur] pour le risque d'inondation. Evitez les cours d'eau et restez prudents. Plus d'informations sur <a href="http://ville-mornant.fr">http://ville-mornant.fr</a>	GRAND VENT: Veuillez limiter vos déplacements au strict nécessaire et restez à l'abri. Soyez vigilants aux chutes d'arbres et d'objets. Plus d'informations sur <a href="http://ville-mornant.fr">http://ville-mornant.fr</a>	VAGUE DE CHALEUR Lors des fortes chaleurs, adoptez les bons gestes et soyez attentifs à vos proches et voisins fragiles ou isolés ! Plus d'informations sur <a href="http://ville-mornant.fr">http://ville-mornant.fr</a> (Reprendre le visuel national)	NEIGE: Limitez vos déplacements et soyez vigilants sur la route. Restez vigilants aux chutes de neige des toits. Plus d'informations sur <a href="http://ville-mornant.fr">http://ville-mornant.fr</a>	VAGUE DE FROID Pour contourner les basses températures, adoptez les bons gestes et soyez attentifs à vos voisins et proches fragiles ou isolés ! Plus d'informations sur <a href="http://ville-mornant.fr">http://ville-mornant.fr</a> (Reprendre un visuel national)	MALADIE EN QUESTION: Pour limiter la propagation de l'épidémie, des gestes simples existent. Appliquons-les! (Visuel Ministère de la Santé)	Partager les publications des comptes institutionnels tels que ceux de la préfecture, du Ministère de l'Intérieur ou de la police par exemple. Vérifier l'authenticité des comptes
Panneau à message variable		INONDATION Alerte Vigilance [couleur]. Restons prudents <a href="http://www.ville-mornant.fr">www.ville-mornant.fr</a>	GRAND VENT <a href="http://www.ville-mornant.fr">www.ville-mornant.fr</a> Limitez les déplacements	VAGUE DE CHALEUR Soyez attentifs à vos voisins fragiles ou isolés Les bons gestes sur <a href="http://www.ville-mornant.fr">www.ville-mornant.fr</a>	NEIGE Soyez vigilants aux chutes de neige <a href="http://www.ville-mornant.fr">www.ville-mornant.fr</a>	GRAND FROID Soyez attentifs à vos voisins fragiles ou isolés Les bons gestes sur <a href="http://www.ville-mornant.fr">www.ville-mornant.fr</a>	MALADIE Adoptons les bons gestes <a href="http://www.ville-mornant.fr">www.ville-mornant.fr</a>	ATTAQUE DE VILLE! (Si appel à témoins post-attentat) Appel à témoins [Numéro de téléphone de l'appel à témoins] <a href="http://www.rhone.gouv.fr">www.rhone.gouv.fr</a>
SMS aux volontaires		Inondations : Alerte Vigilance [couleur]. Evitez les cours d'eau et soyez prudents	Vent: Limitez vos déplacements et soyez vigilants aux chutes d'arbres et objets	Vague de chaleur : veillez à respecter les bons gestes et soyez attentifs aux personnes fragiles ou isolées (enfants, malades, personnes âgées, etc.)	Neige: Limitez vos déplacements et soyez vigilants sur la route. Restez vigilants aux chutes de neige des toits.	Grand froid : veillez à respecter les bons gestes et soyez attentifs aux personnes fragiles ou isolées (enfants, malades, personnes âgées, etc.)	Epidémie: Contre la maladie, adoptez les bons gestes	[Plusieurs heures après le pic de crise, pour ne pas saturer les réseaux téléphoniques] Attaque de ville! Appel à témoin lancé par la Préfecture/le Ministère de l'Intérieur/la Police/autres]. Si vous avez des informations, n'intervenez pas et contactez le [numéro mis en place]
Site internet	La rubrique traitant de l'événement doit être en évidence sur la page d'accueil du site de la mairie. Elle doit être aussi exhaustive que possible							

	Consignes générales	Crise grave	Ouverture d'un centre d'hébergement	Dans tous les cas en temps scolaire	Aléa inondations	Aléa sismique	Aléa TMD	Aléa mouvements de terrain
Twitter	1) Epingler le tweet résumant les consignes 2) Retweeter les informations émanant des secours (Préfecture, police, SDIS, etc.) 3) Si d'autres hashtags sont populaires pour faire référence à l'évènement, les utiliser	[IMPORTANT] #TypeDeCatastrophe(à adapter): Ne surchargez pas les réseaux tel. hors urgence absolue +d'infos : <a href="http://www.ville-mormant.fr/#Mormant">http://www.ville-mormant.fr/#Mormant</a> RT svp	#TypeDeCatastrophe(à adapter): Ouverture d'un centre d'hébergement au [adresse] +d'infos : <a href="http://www.ville-mormant.fr/#Mormant">http://www.ville-mormant.fr/#Mormant</a> RT svp	[IMPORTANT] N'allez pas chercher vos enfants à l'école tant que l'alerte se poursuit. + d'infos : <a href="http://www.ville-mormant.fr/#Mormant">http://www.ville-mormant.fr/#Mormant</a> RT svp.	[IMPORTANT] RISQUE #NONDATION : Veuillez évacuer rapidement les zones concernées. Plus d'infos : <a href="http://www.ville-mormant.fr/#Mormant">http://www.ville-mormant.fr/#Mormant</a> RT svp.	#Seisme: Des répliques peuvent se produire, sortez des bâtiments. Plus d'infos : <a href="http://www.ville-mormant.fr/#Mormant">http://www.ville-mormant.fr/#Mormant</a> RT svp.	[IMPORTANT] RENVERSEMENT MATIERE DANGEREUSE: Restez calfeutrés dans un bâtiment. Plus d'infos : <a href="http://www.ville-mormant.fr/#Mormant">http://www.ville-mormant.fr/#Mormant</a> RT svp.	[IMPORTANT] RISQUE #MouvementDeTerrain : Evacuez rapidement les zones concernées. Plus d'infos : <a href="http://www.ville-mormant.fr/#Mormant">http://www.ville-mormant.fr/#Mormant</a> RT svp
Facebook	1) Epingler la publication résumant les consignes 2) Partager les informations émanant des secours (Préfecture, police, SDIS, etc.)	[IMPORTANT] Evitez tant que possible de surcharger les réseaux téléphoniques. Ne passez des appels qu'en cas de nécessité absolue. Pour prendre des nouvelles de vos proches, privilégiez les réseaux sociaux et les messageries internet. Infos sur <a href="http://www.ville-mormant.fr">http://www.ville-mormant.fr</a>	[TYPE D'EVENEMENT] Un centre d'accueil est ouvert au [nom du bâtiment (ex: gymnase) et adresse]. Vous y trouverez un couchage, une aide médicale de base, des repas et boissons chaudes. Plus d'informations sur <a href="http://ville-mormant.fr">http://ville-mormant.fr</a>	[IMPORTANT] N'allez pas chercher vos enfants à l'école tant que l'alerte n'est pas levée. Ils sont pris en charge par le personnel scolaire et parascolaire de la commune. Vous la communique. Vous en danger. Plus d'informations sur <a href="http://ville-mormant.fr">http://ville-mormant.fr</a>	[IMPORTANT] RISQUE NONDATION sur les secourus de [nues concernées]. Si vous vous trouvez dans la zone touchée, veuillez évacuer. Allieurs, réduisez vos déplacements. Nous vous demandons aussi d'être attentifs à vos voisins fragiles ou isolés. Plus d'informations sur <a href="http://ville-mormant.fr">http://ville-mormant.fr</a>	SEISME: Des répliques sont probables. Veuillez rester à l'extérieur de tout bâtiment. Point de rassemblement sur le parvis de la salle de réunions. Plus d'informations sur <a href="http://ville-mormant.fr">http://ville-mormant.fr</a>	[IMPORTANT] RENVERSEMENT DE MATIERE DANGEREUSE/PERFORATION DE CANALISATION sur les secourus de [nues concernées]. Si vous vous trouvez dans la zone touchée, calfeutrez-vous. Allieurs, réduisez vos déplacements. Nous vous demandons aussi d'être attentifs à vos voisins fragiles ou isolés. Plus d'informations sur <a href="http://ville-mormant.fr">http://ville-mormant.fr</a>	[IMPORTANT] RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN sur les secourus de [nues concernées]. Si vous vous trouvez dans la zone touchée, veuillez évacuer. Allieurs, réduisez vos déplacements. Nous vous demandons aussi d'être attentifs à vos voisins fragiles ou isolés. Plus d'informations sur <a href="http://ville-mormant.fr">http://ville-mormant.fr</a>
Panneau à message variable			Centre d'hébergement [Nom et adresse] <a href="http://www.ville-mormant.fr">www.ville-mormant.fr</a>		NONDATION Evacuez les zones touchées <a href="http://www.ville-mormant.fr">www.ville-mormant.fr</a>	SEISME Restez en extérieur <a href="http://www.ville-mormant.fr">www.ville-mormant.fr</a>	RENVERSEMENT/CANALISATION PERCEE Evitez les déplacements et calfeutrez-vous <a href="http://www.ville-mormant.fr">www.ville-mormant.fr</a>	MOUVEMENT DE TERRAIN Evacuez les zones touchées <a href="http://www.ville-mormant.fr">www.ville-mormant.fr</a>
SMS aux volontaires			Ouverture d'un centre d'hébergement à [nom et adresse]. Vous y trouverez des couchages, une aide médicale de base, des repas et boissons chaudes	N'allez pas chercher vos enfants. Ils sont pris en charge par le personnel scolaire et périscolaire. Vous déplacerez, c'est mettre en danger autrui et vous-même	Alerte inondation: Evacuez si vous êtes dans une zone à risque. Sinon, évitez tout déplacement. Soyez attentifs à vos voisins fragiles ou isolés	Séisme: sortez des bâtiments. Répliques possibles	Renversement de matière dangereuse/ canalisation percée. Calfeutrez-vous.	Alerte mouvement de terrain: Evacuez si vous êtes dans une zone à risque. Sinon, évitez tout déplacement. Soyez attentifs à vos voisins fragiles ou isolés
Site internet	La rubrique traitant de l'évènement doit être en évidence sur la page d'accueil du site de la mairie. Elle doit être aussi exhaustive que possible							

		Tempêtes /Intempéries							potable
Twitter	[IMPORTANT] #AccidentNucleaire: Restez calfeutrés et allumez radio/télé. Plus d'infos : <a href="http://www.ville-mornant.fr/#Mornant">http://www.ville-mornant.fr/#Mornant</a> . RT svp.	#GrandVent : Soyez vigilants et limitez vos déplacements. Plus d'infos : <a href="http://www.ville-mornant.fr/#Mornant">http://www.ville-mornant.fr/#Mornant</a> . RT svp.	En cette période de #Canicule, adaptez vos habitudes * (Reprendre le visuel du Ministère de la Santé sur les consignes)	#Neige: Restez prudents sur la route et limitez vos déplacements. Plus d'infos : <a href="http://www.ville-mornant.fr/#Mornant">http://www.ville-mornant.fr/#Mornant</a> . RT svp.	#VagueDeFroid : Adaptez vos habitudes ! ** (Reprendre visuel national)	#MaldieEnQuestion: Contre l'épidémie, adoptons les bons gestes (Reprendre un visuel Ministère de la Santé). Plus d'infos : <a href="http://www.ville-mornant.fr/#Mornant">http://www.ville-mornant.fr/#Mornant</a> . RT svp.	[IMPORTANT] #Terrorisme: Ne sortez pas et restez à l'abri. +d'infos : <a href="http://www.ville-mornant.fr/#Mornant">http://www.ville-mornant.fr/#Mornant</a> . RT svp	[URGENT] #ContaminationEau: jusqu'à nouvel ordre, veuillez ne pas consommer d'eau potable. Plus d'infos : <a href="http://www.ville-mornant.fr/#Mornant">http://www.ville-mornant.fr/#Mornant</a> . RT svp.	
Facebook	[IMPORTANT]ACCIDENT NUCLEAIRE: Restez calfeutrés jusqu'à nouvel ordre et tenez-vous informés par radio ou télévision. Plus d'informations sur <a href="http://www.ville-mornant.fr/">http://www.ville-mornant.fr/</a>	GRAND VENT: Veuillez limiter vos déplacements au strict nécessaire et restez à l'abri. Soyez vigilants aux chutes d'arbres et d'objets. Plus d'informations sur <a href="http://ville-mornant.fr">http://ville-mornant.fr</a>	[CANICULE] Lors des fortes chaleurs, adoptez les bons gestes et soyez attentifs à vos proches et voisins fragiles ou isolés ! Plus d'informations sur <a href="http://ville-mornant.fr">http://ville-mornant.fr</a> (Reprendre le visuel national)	NEIGE: Limitez vos déplacements et soyez vigilants sur la route. Restez vigilants aux chutes de neige. Plus d'informations sur <a href="http://ville-mornant.fr">http://ville-mornant.fr</a>	[VAGUE DE FROID] Pour contrer les basses températures, adoptez les bons gestes et soyez attentifs à vos voisins et proches fragiles ou isolés ! Plus d'informations sur <a href="http://ville-mornant.fr">http://ville-mornant.fr</a> (Reprendre un visuel national)	MALADIE EN QUESTION: Pour limiter la propagation de l'épidémie, des gestes simples existent. Appliquons-les! (Visuel Ministère de la Santé)	[IMPORTANT] ATTAQUE TERRORISTE : Réfugiez-vous à l'intérieur.	[URGENT] CONTAMINATION DE L'EAU: Le réseau d'eau potable a été probablement contaminé/pollué. Elle est donc impropre à la consommation. Veuillez impérativement ne pas la consommer jusqu'à nouvel ordre. Plus d'informations sur <a href="http://ville-mornant.fr">http://ville-mornant.fr</a>	
Panneau à message variable	ACCIDENT NUCLEAIRE Evitez les déplacements et calfeutrez-vous <a href="http://www.ville-mornant.fr">www.ville-mornant.fr</a>	GRAND VENT <a href="http://www.ville-mornant.fr">www.ville-mornant.fr</a> Limitez les déplacements	CANICULE Soyez attentifs à vos voisins fragiles ou isolés. Les bons gestes sur <a href="http://www.ville-mornant.fr">www.ville-mornant.fr</a>	NEIGE Soyez vigilants aux chutes de neige <a href="http://www.ville-mornant.fr">www.ville-mornant.fr</a>	GRAND FROID Soyez attentifs à vos voisins fragiles ou isolés Les bons gestes sur <a href="http://www.ville-mornant.fr">www.ville-mornant.fr</a>	MALADIE Adoptons les bons gestes <a href="http://www.ville-mornant.fr">www.ville-mornant.fr</a>	ATTAQUE TERRORISTE Evitez les déplacements et abritez-vous <a href="http://www.ville-mornant.fr">www.ville-mornant.fr</a>	CONTAMINATION EAU Ne consommez pas l'eau du robinet <a href="http://www.ville-mornant.fr">www.ville-mornant.fr</a>	
SMS aux volontaires	Accident nucléaire: calfeutrez-vous.	Vent: limitez vos déplacements et soyez vigilants aux chutes d'arbres et objets	Canicule : veillez à respecter les bons gestes et soyez attentifs aux personnes fragiles ou isolées (enfants, malades, personnes âgées, etc)	Neige: Limitez vos déplacements et soyez vigilants sur la route. Restez vigilants aux chutes de neige des toits.	Grand froid : veillez à respecter les bons gestes et soyez attentifs aux personnes fragiles ou isolées (enfants, malades, personnes âgées, etc.)	Epidémie: Contre la maladie, adoptez les bons gestes	Attaque terroriste : évitez tout déplacement et abritez-vous	URGENT: Contamination probable de l'eau. Ne consommez pas d'eau du robinet.	
Site internet									





	Inondation	Sismique	TMD	Mouvement de terrain	Nucléaire	Tempêtes/Intempéries	Cataclysmes	Chutes de neige	Grand froid	Epidémie/Epizootie	Terrorisme	Contamination de l'eau potable
<b>Gestion spécifique d'avant manifestation</b>	Zone non soumise à l'aléa Prévenir les personnes par micro de la situation et du fait qu'ils sont en sécurité sur la place	Le clop est plutôt sécurisé en cas de séisme. Appeler au calme par micro et rappeler que le clop est le lieu le plus sécurisé. Si la situation est sous contrôle au clop, suspendre la manifestation pour permettre le report des effectifs du dispositif communal de la manifestation vers la gestion de l'aléa	Si aucune information n'est connue sur la nature du danger, opter pour le confinement. Que l'accident se produise sur la D30 ou D53, appeler au calme par micro et diriger les personnes vers la sortie nord-est et le chemin des Arches puis vers le centre aquatique*	Zone non soumise à l'aléa Prévenir les personnes par micro de la situation et du fait qu'ils sont en sécurité sur la place	Le confinement des personnes est l'objectif principal au calme par micro et diriger les personnes vers la rue Nord puis vers l'Eglise* Demander aux membres du dispositif communal d'accompagner le "convoy" et de se mettre à l'abri	En cas de vents/pluies violentes, suspendre la manifestation Appeler au calme par micro et inviter les personnes à rentrer chez eux Si la tempête est trop violente, diriger les personnes vers l'Eglise*, par la rue Porte du Nord Demander aux membres du dispositif communal d'accompagner le "convoy" puis de se mettre à l'abri	Prévoir de l'eau et des chapiteaux pour zones d'ombres Prévoir services de secours	Si la neige commence à tomber en quantité importante, conseiller au micro résidents hors de la commune ou s'étant déplacé en voitures de rentrer chez eux. Si les routes sont déjà impraticables, possibilité d'ouvrir le gymnase de la Grande Dodieu en attendant le déneigement	Si l'épidémie est très contagieuse et dangereuse, annuler la manifestation En cas d'épidémie moins grave, favoriser les mesures d'hygiène (mise à disposition de gel hydroalcoolique...)			Interdit l'accès aux points d'eau possible
<b>Clos Fourreau</b>	Zone non soumise à l'aléa Prévenir les personnes par micro de la situation et du fait qu'ils sont en sécurité sur la place	La place reste le lieu le plus sécurisé bien qu'à proximité de bâtiments. Appeler au calme par micro et demander aux personnes de rester au centre de la place	Si des secours sont connus sur la nature du danger, opter pour le confinement. Que l'accident se produise sur la D30 ou D53, appeler au calme par micro et diriger les personnes vers la rue Nord puis vers l'Eglise* (zone de confinement la plus proche) Demander aux membres du dispositif communal d'accompagner le "convoy" et de se mettre à l'abri	Zone non soumise à l'aléa Prévenir les personnes par micro de la situation et du fait qu'ils sont en sécurité sur la place	Le confinement des personnes est l'objectif principal au calme par micro et diriger les personnes vers la rue Nord puis vers l'Eglise* Demander aux membres du dispositif communal d'accompagner le "convoy" et de se mettre à l'abri	En cas de vents/pluies violentes, suspendre la manifestation Appeler au calme par micro et inviter les personnes à rentrer chez eux Si la tempête est trop violente, diriger les personnes vers l'Eglise*, par la rue Porte du Nord Demander aux membres du dispositif communal d'accompagner le "convoy" puis de se mettre à l'abri						
<b>Place de la Liberté</b>	Zone non soumise à l'aléa Prévenir les personnes par micro de la situation et du fait qu'ils sont en sécurité sur la place	La place reste le lieu le plus sécurisé bien qu'à proximité de bâtiments. Appeler au calme par micro et demander aux personnes de rester au centre de la place	Si aucune information n'est connue sur la nature du danger, opter pour le confinement. Que l'accident se produise sur la D30 ou D53, appeler au calme par micro et diriger les personnes vers la rue Nord puis vers l'Eglise* (zone de confinement la plus proche) Demander aux membres du dispositif communal d'accompagner le "convoy" et de se mettre à l'abri	Zone non soumise à l'aléa Prévenir les personnes par micro de la situation et du fait qu'ils sont en sécurité sur la place	Le confinement des personnes est l'objectif principal au calme par micro et diriger les personnes vers la rue Nord puis vers l'Eglise* Demander aux membres du dispositif communal d'accompagner le "convoy" et de se mettre à l'abri	En cas de vents/pluies violentes, suspendre la manifestation Appeler au calme par micro et inviter les personnes à rentrer chez eux Si la tempête est trop violente, diriger les personnes vers l'Eglise*, par la rue Porte du Nord Demander aux membres du dispositif communal d'accompagner le "convoy" puis de se mettre à l'abri						